bordeaux
euratlantique
Un nouveau patrimoine commun

© Anne-Laure Boyer

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ BÈGLES GARONNE

Bilan de la concertation

Novembre 2024

© Atelier Caumes

PRÉAMBULE

Merci !

Merci à celles et ceux qui durant plus de 2 ans se sont mobilisés dans le cadre de la concertation sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bègles Garonne.

Vous avez été nombreux (plus de 500) à consacrer du temps à ce projet collectif qui va changer la physionomie de la ville de Bègles et de l'entrée sud de l'agglomération bordelaise.

Certains, à l'instar de la trentaine de membres du comité citoyen, ont suivi son mûrissement pas à pas. D'autres ont participé plus ponctuellement, par écrit, sur notre site internet ou lors des différents moments de rencontre proposés.

Vos contributions nous ont permis d'enrichir le travail des professionnels : architectes, urbanistes, paysagistes, etc., qu'ils soient salariés de l'EPA Bordeaux Euratlantique ou membres du groupement de maîtrise d'œuvre (germe&JAM et Atelier de paysages Bruel Delmar avec Alto Step, Atelier Nathalie Roussel, AEU, ISL, Alphaville et Scène publique). Elles ont également été portées à la connaissance des élus de la ville de Bègles et de l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Même si ce document porte le nom de « bilan », il ne faut pas y voir le signe que la concertation s'achève. Une première étape est franchie : celle de la concertation réglementaire. Nous nous engageons désormais à poursuivre les échanges et discussions entamés, *via* un processus de concertation continue. Madame Georgette PÉJOUX sera la garante de cette nouvelle phase qui s'ouvre. Elle a été désignée pour assumer cette mission de conseil par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

© EPA Bordeaux Euratlantique

Si les grandes lignes directrices et orientations du projet urbain sont fixées, beaucoup de travail reste à faire avant que n'émergent les premiers aménagements : pistes cyclables, bâtiments, parcs et jardins, etc. Et même ensuite, il s'écoulera encore plusieurs années au cours desquelles le site évoluera progressivement pour accueillir ses nouveaux habitants, de nouveaux équipements et espaces publics, des bureaux, des commerces et locaux d'activités, etc.

La ZAC Bègles Garonne va entrer dans une phase plus opérationnelle sur la base des objectifs et des premiers axes de projet présentés à la réunion publique du 19 septembre 2024. L'année 2025 va être consacrée à la définition des programmes (logements familiaux, activités, commerces, nouveaux profils de voies, etc.), à la rédaction des règles paysagères et architecturales, le tout dans la continuité du travail de l'EPA : bâtir avec vous des quartiers durables, désirables et démocratisés.

Le président du conseil d'administration, la direction générale et les équipes de l'EPA Bordeaux Euratlantique

Sommaire

INTRODUCTION 4

10 LA CONCERTATION EN SYNTHÈSE

LES ENSEIGNEMENTS 21 PAR THÈME

En cliquant sur les liens associés à ce symbole, vous visualiserez les documents en ligne sur le site de l'EPA.

INTRODUCTION

À propos de l'OIN BORDEAUX EURATLANTIQUE

▷ UNE OPÉRATION d'Intérêt National

Lorsqu'un projet urbain revêt une importance majeure, l'État peut décider d'y consacrer des moyens exceptionnels et de mettre en œuvre une gouvernance partagée avec les collectivités territoriales. On parle alors d'une Opération d'Intérêt National, créée par un décret en Conseil d'État.

L'OIN Bordeaux Euratlantique a vu le jour fin 2009, sur un territoire de 738 hectares à cheval sur Bordeaux, Bègles et Floirac, ce qui en fait la plus grande de France en dehors de la région parisienne. Son ambition : donner une nouvelle dimension à d'anciens faubourgs industriels et portuaires **en lien avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux.** Quelques mois plus tard, cette volonté se concrétisait par la création de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique chargé de conduire l'opération.

En novembre 2023, le conseil d'administration a validé la prolongation de l'OIN jusqu'en 2040 et réaffirmé ses objectifs prioritaires :

- la production de logements abordables et la mixité urbaine,
- la transition écologique et énergétique,
- la conception d'une ville créatrice de valeurs et inclusive,
- la soutenabilité économique de l'OIN pour les finances publiques.

Dans le périmètre de l'OIN, trois zones d'aménagement concerté (ZAC) sont définies : Bordeaux Saint-Jean Belcier, Garonne Eiffel, Bègles Garonne. C'est sur cette dernière que porte ce bilan de concertation.

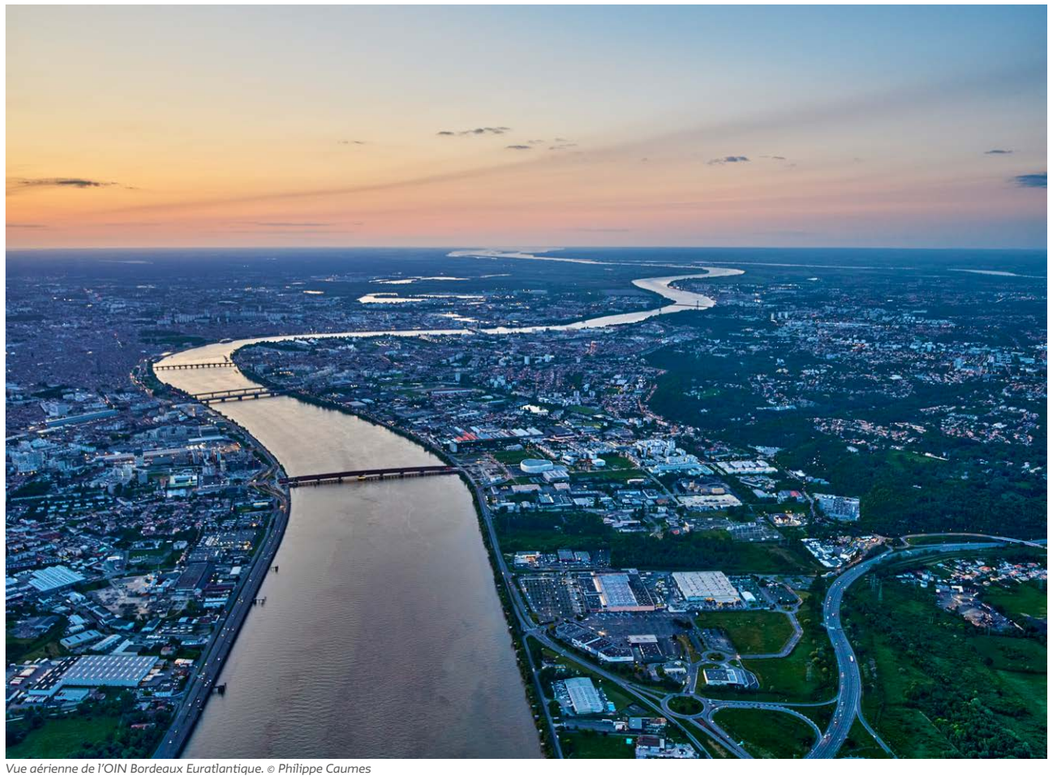

Vue aérienne de l'OIN Bordeaux Euratlantique. © Philippe Caumes

▷ UNE DYNAMIQUE collective

L'EPA

Administré par un conseil représentant l'État et les collectivités concernées, ainsi que de personnalités qualifiées, l'EPA Bordeaux Euratlantique élabore la stratégie des projets urbains au service de la production de logements, de l'accueil de nouveaux emplois et de la renaturation sur des sites artificialisés.Pour cela, le foncier est un élément-clé. L'EPA dispose donc d'un droit de préemption, il exerce la maîtrise foncière et cède les droits à construire aux opérateurs immobiliers, avec un objectif fort de régulation du marché du logement. Il est également maître d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics.

Voir la composition du conseil d'administration de l'EPA

L'État

L'investissement majeur de l'État dans le projet, à hauteur de 35 %, en fait une Opération d'Intérêt National (OIN). De ce fait, ce ne sont pas les collectivités locales qui délivrent les permis de construire mais l'État, le niveau local étant bien sûr consulté. L'État a fixé des objectifs stratégiques ambitieux pour la définition des projets dans le cadre des politiques publiques qu'il conduit : logement, environnement, prévention des risques, etc.

Les communes et la Métropole

La vision portée par les villes de Bordeaux, Bègles et Floirac ainsi que Bordeaux Métropole est intégrée dans la feuille de route de l'EPA. La stratégie urbaine de l'EPA est en cohérence avec les plans de développement portés par les élus locaux. Ceux-ci, comme leurs services, sont associés à la conception des projets. Les territoires assurent également l'exploitation - selon leur compétence - des espaces et équipements publics réalisés par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Les collectivités participent au budget de l'EPA à hauteur de 65 % (dont 35 % pour Bordeaux Métropole). La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde siègent également au conseil d'administration de l'EPA sans toutefois apporter de financement.

Sur la ZAC Bègles Garonne, la Ville de Bègles et Bordeaux Métropole sont des partenaires-clés de l'EPA Bordeaux Euratlantique. La municipalité est une partie prenante essentielle de chaque phase du projet urbain.

Les opérateurs immobiliers

L'EPA, en tant qu'aménageur, est responsable de la programmation des différents lots immobiliers. Il édicte les règles de construction et fixe le cahier des charges à respecter par les opérateurs immobiliers à qui il vend les terrains. Ce sont ainsi les promoteurs, les bailleurs sociaux qui développent leurs projets, construisent à proprement parler et livrent les bâtiments aux futurs usagers : habitants, entreprises et leurs salariés, écoles et autres équipements publics.

Les acteurs sociaux, culturels et économiques

L'EPA s'appuie sur l'expertise de partenaires locaux dans tous les domaines liés aux espaces créés et aménagés. Parmi ceux-ci, des représentants de la SNCF et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde siègent au conseil d'administration de l'EPA. D'autres interviennent dans le cadre des concertations, comme les associations ou les professionnels de l'économie sociale et solidaire. Enfin, des collaborations sont tissées pour soutenir la vie de quartier.

Pour chaque projet d'aménagement, l'EPA s'appuie ainsi sur les acteurs locaux tout au long de la conception puis de la mise en œuvre des opérations. Le périmètre de la ZAC Bègles Garonne et ses abords sont riches d'un tissu associatif, économique, artistique et culturel dynamique ayant grandement contribué à la concertation réglementaire comme en atteste le présent bilan.

Le périmètre de la ZAC Bègles Garonne

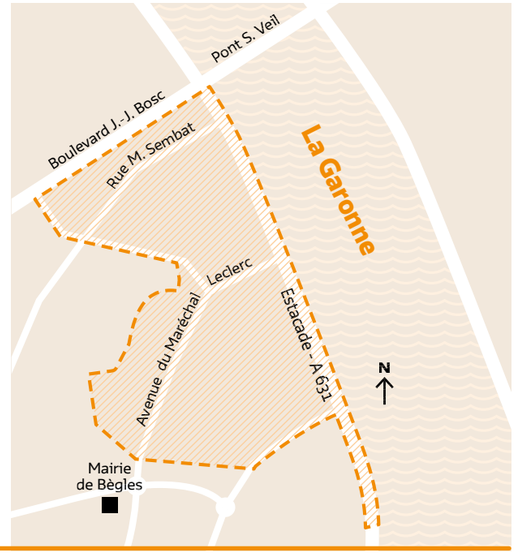

LES AMBITIONS du projet urbain Bègles Garonne

ACCUEILLANT

Sur un territoire marqué par les friches industrielles, l'OIN Bordeaux Euratlantique ambitionne d'accueillir au total (sur l'ensemble des ZAC) 25 000 logements et 30 000 emplois.
Le projet répond ainsi à l'attractivité de la métropole bordelaise et entend proposer une alternative à l'étalement urbain.

La ZAC Bègles Garonne devrait permettre la création de 5 000 logements au maximum. Elle prévoit aussi les surfaces nécessaires pour conserver un important tissu de TPE, PME, TPI, accueillir de nouvelles entreprises et permettre la réalisation des projets associatifs et d'ESS.

DÉSIRABLE

Les 21 quartiers de l'OIN auront une identité propre dans le respect du patrimoine existant. Ils bénéficieront tous d'équipements attractifs pour les habitants actuels et futurs.
La cohérence architecturale et la préservation de l'identité locale sont inscrites dans l'ADN des secteurs aménagés.

Bègles Garonne réunira le quartier résidentiel Marcel Sembat avec une forte identité d'une part et le sud du territoire aujourd'hui quasiment dédié à l'activité productive d'autre part. La ZAC composera un territoire mixte, agréable à habiter, relié au centre de la métropole comme aux nouveaux quartiers de la rive droite grâce au pont Simone Veil.

INNOVANT

L'OIN Bordeaux Euratlantique est un territoire d'innovations. On les retrouve dans les méthodes et les matériaux de construction (BIM, bois, réemploi, etc.), dans la coopération entre acteurs (Fonds Cré'Atlantique, Cité Numérique, etc.), dans les formes juridiques (bail réel solidaire, permis de construire sans affectation, etc.).

Le projet urbain Bègles Garonne devra être un territoire d'expérimentations et de mise en œuvre des orientations stratégiques de l'EPA pour continuer la recherche d'innovations nécessaires à la création d'un patrimoine commun, résilient et adapté pour les générations futures.

DÉMOCRATISÉ

Chaque grande étape du projet urbain fait l'objet d'une concertation spécifique, prélude à un dialogue continu au sein des quartiers.

L'implication du public est particulièrement forte pour la ZAC Bègles Garonne, qui a vu la création d'un comité citoyen où sont représentées les nombreuses associations existantes, d'un comité scientifique et la multiplication des formes de rencontres et d'échanges.

MIXTE

Tous les quartiers de l'OIN mêlent logements, commerces, emplois et lieux de culture et de solidarité. Ils répondent au principe de la « ville du quart d'heure » où tous les équipements essentiels sont accessibles à proximité de chez soi (sans prendre sa voiture). L'EPA Bordeaux Euratlantique vise à créer une multitude de quartiers vivants.

À Bègles, la Ville et l'EPA ont souhaité conserver l'activité productive (industrielle, logistique, artisanale, sociale et solidaire) pour offrir des emplois de proximité et favoriser l'installation de commerces et services.

DURABLE

L'OIN Bordeaux Euratlantique participe à la lutte contre l'étalement urbain en renouvelant durablement des sites de l'hypercentre métropolitain. Grâce à la renaturation des fonciers artificialisés et la desserte exceptionnelle en transports en commun, les quartiers aménagés par Bordeaux Euratlantique s'inscrivent dans les dynamiques nationales de transition environnementale et énergétique.

Le projet urbain est pensé pour faire émerger un territoire bas carbone et adapté au changement climatique. Concrètement, l'EPA Bordeaux Euratlantique préserve et crée des îlots de fraicheur (arbres, végétation, etc.), limite la place de la voiture, veille à la performance énergétique des bâtiments et valorise les déchets de chantier. Il fait également du bilan carbone un critère d'analyse des projets portés par les promoteurs immobiliers et réorganise le trafic et les voiries pour accueillir harmonieusement vélos, piétons et transports en commun.

PERMÉABLE

Une partie du territoire de Bordeaux Euratlantique est située dans le lit majeur de la Garonne. Tout en renouant avec le fleuve, sa biodiversité et le cycle naturel de l'eau, les aménagements visent à créer des nouveaux îlots de fraîcheur grâce à des trames vertes et bleues à l'échelle des ZAC et territoires de projet.

La ZAC Bègles Garonne proposera un nouveau rapport au fleuve. Le retour à l'eau et au sol impliquera un travail complexe : désartificialisation, dépollution, réappropriation de la Garonne et de ses affluents, etc. Il s'agit notamment de « reconnecter » la ZAC aux berges de la Garonne, de redonner sa place à l'eau (en tenant compte du risque inondation) et de renforcer partout la végétalisation.

POURQUOI une concertation ?

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE d'émergence d'une ZAC

Une ZAC est une Zone d'Aménagement Concerté où une collectivité ou un établissement public (ici, l'EPA Bordeaux Euratlantique) intervient pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains (article L311-1 du Code de l'urbanisme). **Il s'agit d'une procédure d'initiative et d'intérêt publics, permettant :**

- Le financement des équipements publics et/ou d'espaces publics complexes ;
- La gestion des difficultés foncières (nombreux propriétaires), programmatiques (mixité avec commerces et habitat) ou techniques (risque inondation, biodiversité, etc.).

Son processus de création passe par plusieurs étapes réglementaires :

1. La concertation préalable (objet du présent bilan) ;
2. Le dossier de ZAC, composé d'un dossier de création (éléments généraux, périmètre, étude d'impact, modalités fiscales) et d'un dossier de réalisation (programmation, modalités de financement, actualisation de l'étude d'impact). L'élaboration de ce dossier suppose donc des études préliminaires ;
3. L'autorisation environnementale sur la biodiversité et l'eau ;
4. La déclaration d'utilité publique portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément au code de l'urbanisme et par sa délibération n°2022-14 du 17 juin 2022, le conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique a décidé que la concertation débuterait le 1er octobre 2022 et se conclurait le 30 septembre 2023, soit une durée de 12 mois.

Secteur IBA. © Anne-Laure Boyer

Il a également décrit les modalités de concertation qui sont présentées dans les pages suivantes. Par la suite, **la concertation a été prolongée à deux reprises : d'abord jusqu'au 30 juin 2024, puis jusqu'au 30 septembre 2024**.

À quoi sert le bilan de la concertation réglementaire ?

La concertation cherchait à collecter et confronter des avis divers et argumentés. Elle a ainsi nourri la réflexion sur le plan guide qui donne les grandes orientations (ou lignes directrices) du projet urbain.

Ce bilan permet de rendre compte du déroulement de la concertation et de donner une vision d'ensemble des thèmes abordés et des arguments exprimés, ainsi que de la manière dont ils ont été traduits (ou non) dans le plan guide adopté. Ces points sont décrits de manière thématique dans la dernière partie de ce document. ***Le bilan est obligatoirement annexé au dossier de création de la ZAC.***

Mais l'association du public ne s'arrête pas là. Pour le projet Bègles Garonne, une nouvelle phase d'élaboration s'ouvre et avec elle, la concertation dite « continue ». Durant cette période, les membres du comité citoyen et l'ensemble des citoyennes et citoyens pourront développer et préfigurer les orientations de la ZAC.

QUELLE PLACE pour la concertation dans le projet ?

Le dialogue (volontaire) était ouvert en 2018 sur le quartier Sembat

En amont de la concertation réglementaire, une première phase de dialogue volontaire était engagée dès 2018, à la demande des élus béglais. Principalement axé sur le quartier Marcel Sembat, ce dialogue a d'abord pris la forme d'une intervention conjointe du directeur général de l'EPA et du maire de Bègles auprès du comité de quartier « Marcel Sembat », puis d'une balade urbaine.

Au printemps 2019, 3 ateliers participatifs ont donné lieu à un travail collectif sur les hypothèses et les diverses approches possibles. Ils ont permis de mettre en évidence les contraintes et les conditions d'évolution du quartier. Leurs travaux ont été exposés aux citoyens lors d'une réunion publique le 15 juillet 2019, puis compilés dans un bilan formel validé lors du conseil d'administration de l'EPA du 18 octobre 2019.

Un nouvel atelier a eu lieu en décembre 2019, avant que la crise sanitaire ne vienne interrompre la démarche. **À la suite de celle-ci, il a été décidé d'élargir le périmètre du futur projet et de ré-ouvrir le dialogue sur une nouvelle donne.**

La concertation réglementaire était marquée par de nouveaux objectifs

Ainsi, en 2022, la concertation réglementaire a été engagée sur un « grand périmètre » réunissant les 3 secteurs :

- Le quartier Marcel Sembat (30 hectares) ;
- IBA (42,5 hectares) correspondant au quartier tertiaire et industriel situé entre la papeterie et la mairie de Bègles, qui avait été inscrit en 2017 au concours « Imaginez Bègles Autrement » organisé par l'association Europan sur le modèle des Internationale BauAusstellung (exposition internationale du bâtiment) allemandes ;
- Berges de Garonne (8,5 hectares), incluant l'estacade, de manière à permettre à Bègles de renouer avec le fleuve.

Cet élargissement « géographique » se doublait d'un élargissement des enjeux pris en compte (environnement, mutation de l'activité économique, enjeux d'inondation à grande échelle, mixité, mobilité, etc.). Il permettait aussi de rendre plus lisible le processus de concertation, facilitant ainsi la participation du public.

Au-delà de son aspect réglementaire, la concertation préalable est apparue à l'EPA et à ses partenaires comme une opportunité pour poursuivre les réflexions engagées avec les habitants et les élus entre 2017 et 2020. Mais aussi comme une occasion d'associer plus largement les riverains, les usagers et salariés de Bègles au travers de nouveaux formats participatifs. Puisqu'elle se déroulait en parallèle de la poursuite des études techniques, elle ouvrait en outre la voie à de nombreuses itérations. Les apports du public, analysés et croisés avec les études techniques, ont permis de préciser les orientations urbaines pour aboutir à un projet éclairé.

Vue d'ensemble de la ZAC Bègles Garonne : un territoire très hétérogène

Vue d'ensemble. © Atelier Caumes

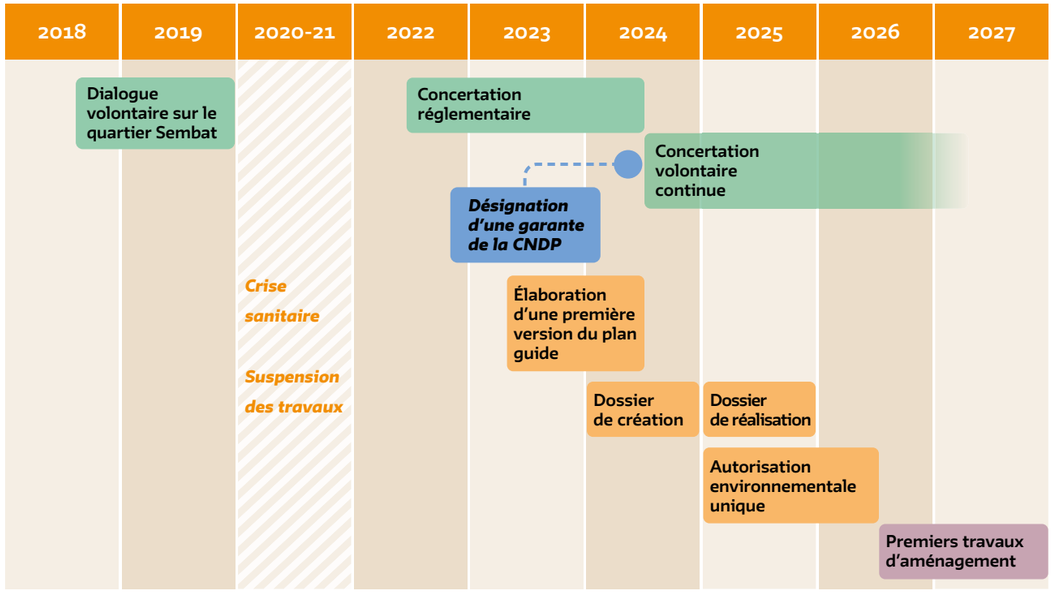

LA CONCERTATION EN SYNTHÈSE

VISION D'ENSEMBLE
des temps forts de la concertation

Allant au-delà du simple partage d'informations, chaque temps de concertation a été pensé pour permettre aux participants d'apporter leur vision, leur expertise d'usage, leur expérience. Les dispositifs mis en place ont pris des formes diverses et variées. Ils ont été adaptés en continu pour encourager toujours plus la participation.

PHASE 1

Octobre 2022 ▷ Mars 2023

▷ LE DIAGNOSTIC partagé

▷ **19 octobre 2022**

RÉUNION PUBLIQUE N°1

Contributions et échanges dans un format forum, avec des stands thématisés

Présentation **Compte rendu**

© EPA Bordeaux Euratlantique

Balade urbaine à vélo : les participants ont bravé le froid de janvier !

Échanges sur le diagnostic du territoire et recueil des attentes (à l'oral et via des carnets de balade).

▷ **14 janvier 2023**

BALADE URBAINE N°1

Secteur Marcel Sembat

Compte rendu

▷ **21 janvier 2023**

BALADE URBAINE N°2

Secteur IBA

Compte rendu

▷ **28 janvier 2023**

BALADE URBAINE À VÉLO

Tour de la ZAC

Compte rendu

▷ **23 février 2023**

RÉUNION AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Partage mutuel d'informations et échanges libres

Compte rendu

Réunion publique n°2, le 1er mars 2023. © EPA Bordeaux Euratlantique

▷ **1er mars 2023**

RÉUNION PUBLIQUE N°2

Partage des premiers éléments de diagnostic et des premières contributions, échange sur les modalités de concertation à venir

Présentation **Compte rendu**

Approfondissement du diagnostic au travers d'échanges en petits groupes sur les thématiques et les supports envoyés aux participants inscrits en amont de la réunion.

▷ **15 mars 2023**

ATELIER DIAGNOSTIC N°1

Artificialisation et îlots de chaleur / Déplacements et mobilité

Présentation artificialisation
Présentation déplacements
Compte rendu de séance

▷ **4 avril 2023**

ATELIER DIAGNOSTIC N°2

Socio-économique / Hydraulique / Biodiversité

Présentation socio éco et patrimoine
Présentation hydraulique
Présentation biodiversité
Compte rendu de séance

PHASE 2

Octobre 2023 ▷ Février 2024

▷ LES PREMIÈRES PROPOSITIONS du public sur les orientations du projet

L'ensemble des présentations, ainsi que les comptes rendus des différents temps de concertation ont été mis à disposition du public sur le site de l'EPA, à la maison du projet ainsi qu'à la mairie de Bègles.

▷ **7 octobre 2023**

FORUM DES CONTRIBUTIONS

Un après-midi pour partager les avis collectés et pour échanger, avec des formats complémentaires : tables rondes thématiques, fresque participative des contributions, stand d'échange avec la LPO, exposition.

Présentation **Compte rendu**

Forum des contributions, octobre 2023. © EPA Bordeaux Euratlantique

▷ **5 février 2024**

COMITÉ CITOYEN RÉUNION N°1

Échanges à bâtons rompus sur le fonctionnement du comité citoyen (rédaction de la charte), la gouvernance et le programme de la concertation.

Compte rendu

▷ **26 février 2024**

AFTERWORK N°1 AVEC LES ENTREPRISES

Échanges avec l'association B3E et ses adhérents sur les enjeux pour les entreprises béglaises

Premier Afterwork à la Maison du projet © EPA Bordeaux. Euratlantique

PHASE 3

Mars 2024 ▷ Septembre 2024

▷ L'ÉLABORATION PARTAGÉE du plan guide

▷ **5 mars 2024**

COMITÉ CITOYEN RÉUNION N°2

Échanges libres, sous forme d'agora, entre les membres du comité, la maîtrise d'œuvre et les membres du conseil scientifique

Compte rendu

▷ **27 mars 2024**

RÉUNION PUBLIQUE N°3

Échanges autour du rapport d'étonnement de la maîtrise d'œuvre

Présentation
Compte rendu

▷ **11 avril 2024**

ATELIER « CARTES SUR TABLE » N°1 AVEC LE COMITÉ CITOYEN

Présentation des premières intentions du groupement de maîtrise d'œuvre et collecte des retours des membres du comité *via* une trame de restitution participative

Compte rendu

▷ **25 mai 2024**

AFTERWORK N°2 AVEC LES ENTREPRISES

Poursuite des échanges avec l'association B3E sur les enjeux pour les entreprises béglaises

▷ **10 juin 2024**

ATELIER « CARTES SUR TABLE » N°2 AVEC LE COMITÉ CITOYEN

Échanges avec la maîtrise d'œuvre dans la continuité du premier atelier, collecte des retours du comité citoyen qui pouvait amender directement les cartes traduisant les orientations du plan guide

Compte rendu

▷ **3 juillet 2024**

DÉSIGNATION DE GEORGETTE PÉJOUX

par la CNDP en tant que garante de la concertation continue

Décision de la CNDP

(décision parue au JO de la République le 19 juillet 2024)

▷ **11 juillet 2024**

ATELIER « CARTES SUR TABLE » N°3 AVEC LE GRAND PUBLIC

Contributions cartographiques des citoyens sur les premières esquisses du plan guide présentées par l'EPA en présence des membres du Comité citoyen

Compte rendu

▷ **12 septembre 2024**

COMITÉ CITOYEN RÉUNION N°3

Rencontre avec la garante désignée par la CNDP et échanges sur les orientations du plan guide

Compte rendu

▷ **17 septembre 2024**

AFTERWORK N°3 AVEC LES ENTREPRISES

Poursuite des échanges avec l'association B3E sur les enjeux pour les entreprises béglaises

▷ **19 septembre 2024**

RÉUNION PUBLIQUE N°4

Échanges sur le plan guide proposé pour la ZAC et sur les modalités de poursuite de la concertation pour la suite du projet

Présentation
Compte rendu

Un dispositif enrichi pour répondre aux attentes du public

Sur l'ensemble de ses projets, l'EPA Bordeaux Euratlantique souhaite associer le public à toutes les étapes de la fabrique de la ville. L'Opération d'Intérêt National se construit dans un dialogue permanent avec les collectivités locales, les habitants et les usagers. Ainsi, dès 2011, l'Établissement Public d'Aménagement s'est doté d'une charte de concertation pour garantir le bon déroulement des rendez-vous réglementaires et volontaires.

Sur la ZAC Bègles Garonne, des engagements ont été pris très tôt en matière de participation citoyenne. Le dispositif initialement envisagé (3 réunions publiques, 2 ateliers thématiques, 2 ateliers participatifs, 2 visites « points de vue ») a été continuellement aménagé et étoffé, afin de répondre aux attentes et propositions exprimées.

Ce souci d'amélioration continue s'est aussi traduit par la réalisation, en 2023 et 2024, d'enquêtes auprès des habitants, salariés et usagers de la ZAC (voir page 16). L'EPA les a interrogés afin d'évaluer le niveau de connaissance du projet, savoir comment sont perçus les dispositifs de concertation mis en place et s'ils répondent aux aspirations du public.

Trois demandes particulières ont été formulées vis-à-vis de la concertation : le maintien de temps d'échanges tels que les ateliers, la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en vue de la désignation d'un garant de la concertation, l'association plus étroite de certains acteurs (associations et citoyens) à l'élaboration du projet.

L'EPA Bordeaux Euratlantique a tout mis en œuvre pour les satisfaire. Ainsi,

- ***La concertation réglementaire a été prolongée et renforcée :*** *elle devait se terminer le 30 septembre 2023, elle s'est étendue jusqu'au 30 septembre 2024. L'occasion d'expérimenter de nouveaux formats imaginés avec les acteurs du territoire à l'instar du forum des contributions coconstruit avec les associations.*

- ***L'EPA Bordeaux Euratlantique a saisi la Commission Nationale du Débat Public :*** *de manière inédite au niveau national, cette instance administrative indépendante a été sollicitée pour assurer une mission de conseil relative aux modalités d'association du public dans le cadre d'une concertation continue suivant une concertation réglementaire encadrée par le code de l'urbanisme. La CNDP a désigné le 3 juillet 2024 Madame Georgette PÉJOUX pour assurer cette mission de conseil selon le code de l'environnement.*

- ***De nouvelles instances consultatives ont été créées*** *pour compléter la gouvernance du projet.*
  - *Un comité citoyen apporte depuis février 2024 son regard sur le projet. Il est composé d'un collège "usagers" (associations, entreprises...) et d'un collège "citoyens". Dans ce second collège, on retrouve des personnes qui se sont portées volontaires ou qui ont été tirées au sort sur les listes électorales de la ville de Bègles afin d'accroître la diversité des profils.*

  Le travail avec le comité citoyen permet à l'EPA de bénéficier d'avis argumentés et étayés à la fois par l'expertise d'usage de ses membres et par leur "montée en compétences" au fil des échanges sur la conception du projet.

  Le comité citoyen est associé aux décisions relatives à la préfiguration des activités en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS) sur la ZAC. Il a également vocation à proposer des actions en matière d'urbanisme tactique (occupations temporaires de l'espace, etc.).
  - *Un comité scientifique pluridisciplinaire vient apporter une vision complémentaire sur les orientations proposées par les spécialistes de l'aménagement urbain. Il est composé d'experts dans des domaines variés (sociologie, climatologie, etc.), tous neutres et sans implication directe dans le projet. Il formule des propositions collégiales et des avis argumentés sur la conception du projet qui viennent compléter les connaissances des collectivités, de l'EPA Bordeaux Euratlantique et du groupement de maîtrise d'œuvre urbaine.*

- ***Les acteurs économiques ont été mobilisés au travers de rendez-vous dédiés :*** *afterworks avec les entreprises et entretiens avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS). Parmi eux : AFEPT, Arcins Entreprise, Ateliers Carbet, Atelier COPO, Deuzio, Flore et Jeanne, Hipopo, La Boucle, Le Jardin l'Éphémère, Ludosens, Replay – ECOAGIR, Slowfest, Supercoop.*

La gouvernance proposée

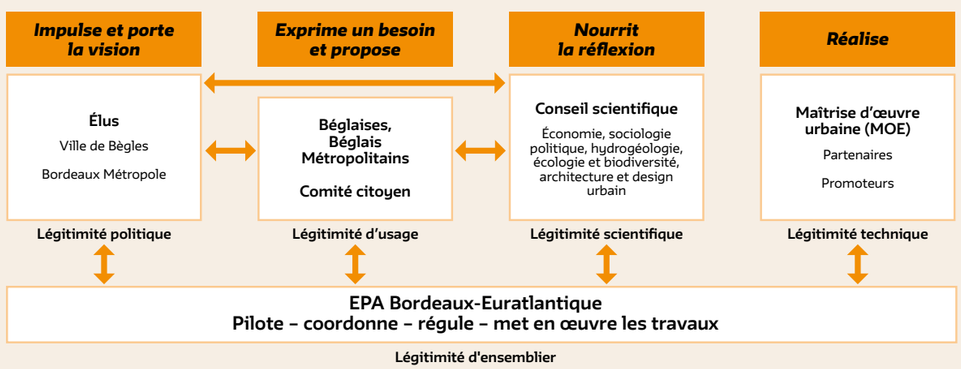

LE DISPOSITIF mis en place

▷ POUR INFORMER LE PUBLIC

Pour chaque événement de la concertation, un important dispositif d'information et de communication a été déployé par l'EPA Bordeaux Euratlantique en partenariat avec la ville de Bègles. L'objectif : toucher l'ensemble des habitants et usagers concernés par le projet de ZAC.

Article publié le 21 août 2024 pour l'annonce de la réunion de clôture du 19 septembre.

Affichage et publications dans la presse et sur les réseaux sociaux ont été complétés par la diffusion de flyers en boîtes aux lettres et dans les lieux publics.

Outre la ville de Bègles, des relais et partenaires locaux (Bordeaux Métropole, associations, entreprises, etc.) ont également été sollicités pour diffuser l'information auprès de leurs membres/adhérents/salariés/etc.

Un « kit de communication » pouvait leur être adressé.

Il comprenait généralement :

- ▷ Une affiche grand format ;
- ▷ Une affichette A4 ;
- ▷ Un flyer A5 ;
- ▷ L'ensemble des visuels relatifs à la communication digitale.

Les équipes de l'EPA ont par ailleurs régulièrement pris part aux événements associatifs (forums, workshop, etc.) et aux initiatives locales à chaque fois qu'elles y ont été conviées. Cela leur a permis d'entendre les attentes et préoccupations du public et de relayer l'information sur la concertation.

Quels moyens d'information pour quels types de réunions ?

	Balades urbaines	Ateliers	Réunions publiques	Forum des contributions	Enquête « riverains »
Flyers diffusés en boîtes aux lettres	●	●	●	●	●
Affichettes formats A3 / A4	●	●	●	●	●
Affiches grand format (arrêts de bus, colonnes Morris)			●	●	
Posts réseaux sociaux (Twitter, Instagram, LinkedIn)	●	●	●	●	●
Article sur www.mairie-begles.fr			●	●	
Article dans *La Béglaise*			●		
Insertions publicitaires dans *Sud Ouest*			●	●	
Mise à disposition d'un kit de communication	●	●	●	●	●
Permanences d'information des médiateurs dans des lieux recevant du public (marchés, etc.) et lors d'événements organisés par la ville de Bègles	●	●	●	●	●

Quelques exemples de documents d'information

Le dispositif réglementaire

Conformément à la délibération n°2022-14 du 17 juin 2022, l'EPA a procédé à :

- l'affichage réglementaire de l'avis de concertation préalable (affiches A3 sur fond jaune) sur la voie publique en 16 lieux passants du territoire de la ZAC (par ex. à l'angle du Quai du Président Wilson et de la rue Marcel Sembat). Le constat d'huissier en attestant est disponible en annexe ;
- la publication d'une annonce légale dans les colonnes du journal *Sud Ouest* le 1er octobre 2022.

Affiche réglementaire à l'angle des rues Marcel Sembat et Hippolyte Tandonnet.

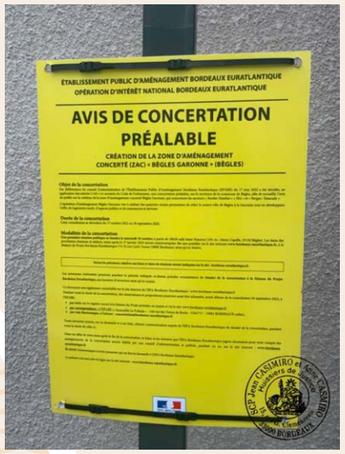

Plan d'implantation des affiches réglementaires dans le périmètre de la ZAC Bègles Garonne.

Les autres outils de communication

Flyer d'invitation au forum des contributions, imprimé à 5 000 exemplaires et distribué en boîtes aux lettres dans les quartiers Sembat, du Prêche, Mairie-Bourg, sur les marchés et auprès des commerçants.

Affiche pour la réunion publique du 19 septembre 2024, mise en place sur les 2 colonnes de la place des Terre Neuves de la ville de Bègles.

Tweet d'invitation à l'atelier Cartes sur table du 11 juillet.

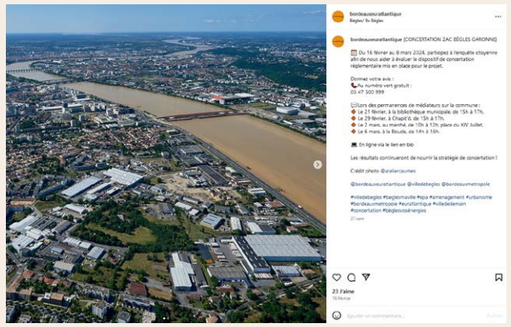

Post Instagram sur l'enquête citoyenne menée du 16 février au 8 mars 2024.

▷ Pour permettre au public DE PARTICIPER

Tout au long de la concertation, l'EPA Bordeaux Euralantique a cherché à proposer des modes de participation attractifs, accessibles et diversifiés, qui parlent au plus grand nombre.

Ainsi, toutes les personnes intéressées pouvaient s'exprimer :

Lors des rendez-vous de la concertation

...à l'oral

En prenant la parole lors des balades, ateliers, forum, réunions publiques, etc. Les avis, questions et propositions étaient retranscrits dans des comptes rendus publiés ensuite sur le site internet de l'EPA Bordeaux Euratlantique pour être visibles de tous.

...ou à l'écrit

De nombreux formats de concertation offraient également la possibilité des participer à l'écrit *via* des supports prévus à cet effet (post-it, mur à idées, grilles d'analyse, etc.).

Et à tout moment

Par mail

concertation@bordeaux-euratlantique.fr

En ligne

via un QR code et sur le site de l'EPA *via* un registre en ligne numérique

Par courrier

Bordeaux Euratlantique
140, rue des terres de Borde
CS41717 - 33081 Bordeaux

Sur les registres papier

Accessibles à la Maison du projet et à la mairie de Bègles

Les enquêtes citoyennes : des indicateurs clés pour adapter l'information

Pour améliorer en continu la diffusion de la communication relative à la concertation, ainsi que les modalités de participation du public, l'EPA Bordeaux Euratlantique s'appuie sur des enquêtes auprès des habitants, travailleurs et usagers de la ZAC Bègles Garonne.

Après une première évaluation participative réalisée du 20 juin au 21 juillet 2023, une seconde enquête a été menée du 16 février au 8 mars 2024. L'enjeu était d'évaluer le dispositif de concertation règlementaire mis en place pour le projet.

Près de 70 personnes ont été interrogées en 2024 (36 de plus qu'en 2023) au cours des 4 permanences organisées par les médiateurs de l'EPA Bordeaux d'Euratlantique sur Bègles (bibliothèque, ChapitÔ, marché, etc.). Plus de la moitié d'entre elles habitent dans le périmètre de la ZAC (les autres principalement à Bègles ou à proximité du périmètre).

Il en ressort qu'une part non négligeable des répondants (33 personnes) n'ont jamais entendu parler du projet soumis à la concertation. Ce qui laisse entrevoir une marge de progression dans l'information future.

58 % des interviewés avaient connaissance de la concertation sur la ZAC Bègles Garonne. Surtout, les deux tiers des citoyens interrogés disent vouloir s'impliquer dans la démarche à l'avenir.

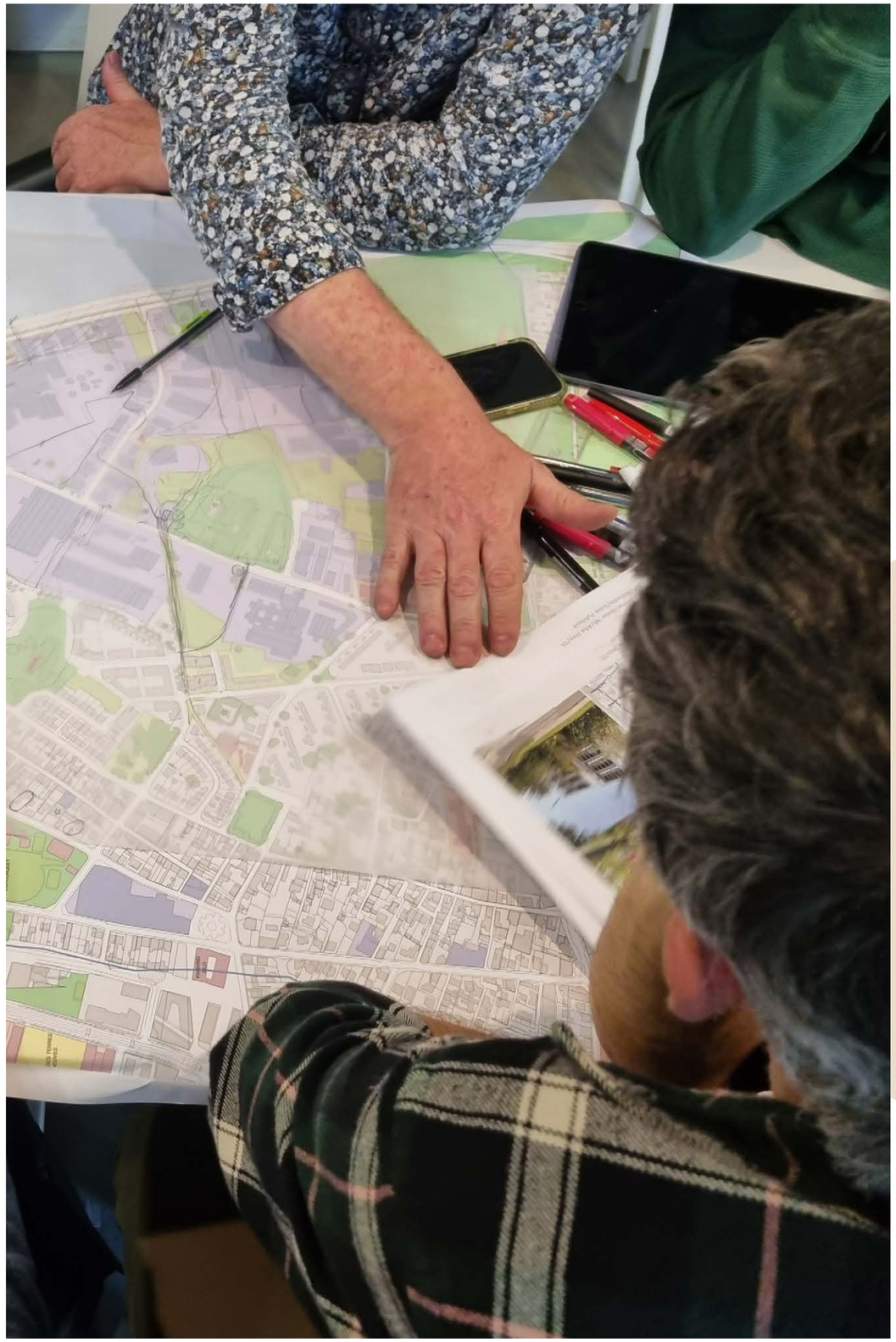

Atelier cartes sur table du 11 avril 2024 avec le comité citoyen. © EPA Bordeaux Euratlantique

LES CHIFFRES CLÉS de la participation

24 ÉVÈNEMENTS

3 balades urbaines
95 participants

1 forum des contributions
89 participants

4 réunions publiques
472 participants

Registre papier
(à la Maison du projet et à la mairie de Bègles)

Registre en ligne
(sur le site internet du projet www.bordeaux-euratlantique.fr)

Entretiens auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

- AFEPT,
- Arcins Entreprise,
- Ateliers Carbet,
- Atelier COPO,
- Deuzio,
- Flore et Jeanne,
- Hipopo,
- La Boucle,
- Le Jardin l'éphémère,
- Ludosens,
- Replay-ECOAGIR,
- Slowfest,
- Supercoop.

3 ateliers grand public
43 participants

5 réunions du comité citoyen
(dont 2 ateliers)

8 réunions avec des publics ciblés
(les associations et les entreprises du territoire)

10 cahiers d'acteurs
(focus dans la partie « Ils se sont particulièrement investis dans la démarche »)
rédigés par :

- Association du quartier des sécheries de Bègles,
- B3E (Club d'entreprises de Bègles),
- Clairsienne,
- Collectif Euratlantide,
- Global Hygiène,
- Habitants et associations du quartier Marcel Sembat,
- ICF Habitat Atlantique,
- La France Insoumise (LFI),
- Ligue de Protection des Oiseaux,
- Section de Bègles du Parti Communiste français.

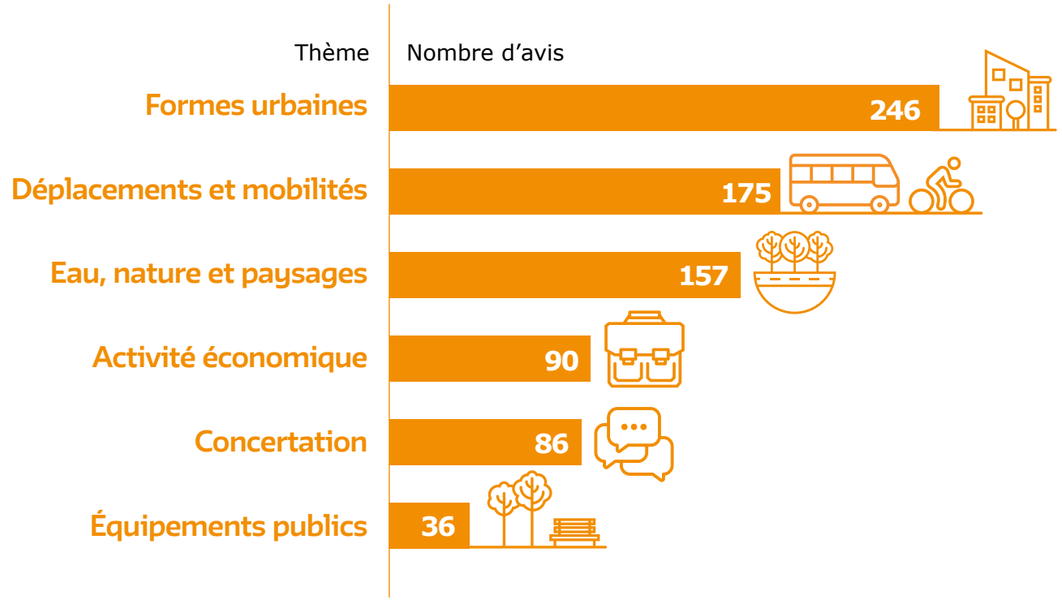

Décompte des contributions

Selon la méthodologie employée dans ce bilan, les « avis et questions » désignent les contributions à la concertation exprimées indifféremment à l'oral ou à l'écrit au cours d'un des 24 évènements de concertation, sur les registres, lors d'un entretien ou bien dans un cahier d'acteur.

Un cahier d'acteur est une production écrite d'un acteur du territoire traitant de plusieurs thèmes. Ce type de contribution a été recueilli par l'EPA en amont ou en aval du Forum des contributions (07/10/2023) puis publié sur le site internet du projet.

Une prise de parole lors d'une réunion ou d'un atelier pouvant traiter de plusieurs thèmes, elle peut avoir été décomposée en plusieurs « avis et questions ».

De la même manière, chaque contribution extérieure (ou cahier d'acteur) a été décomposée en plusieurs « avis et questions » en fonction des thématiques traitées. En l'occurrence, les 10 contributions extérieures (ou cahiers d'acteurs) produites dans le cadre de la concertation ont été décomposées et donc décomptées en 136 avis.

Vue d'ensemble du secteur Bègles Garonne. © Atelier Caumes

Ils se sont PARTICULIÈREMENT INVESTIS dans la démarche

Comme évoqué précédemment, certaines parties prenantes ont participé activement à la concertation en s'investissant particulièrement lors de certains temps forts et dans l'élaboration d'avis argumentés.

Comité citoyen

La trentaine de membres du comité citoyen a donné de son temps en participant à deux réunions puis deux ateliers « cartes sur table ». Certains ont également réagi par écrit aux propositions d'orientations en dehors de ces rencontres.

Les échanges riches et nourris avec la MOE en 2024 ont permis de travailler en itération sur le rapport au sol, les premiers tests de capacité et les dispositifs de concertation notamment.

Comité scientifique

Les six membres bénévoles du comité scientifique ont entamé leurs travaux sur le plan guide au 1er semestre 2024, puis la première version de l'étude d'impact au 2ème semestre.

Serge BRIFFAUD, historien professeur à l'ENSAP	**Bastien CASTAGNEYROL,** chercheur à l'INRAE	**Pierre DUCRET,** économiste
Alain DUPUY, professeur d'hydrogéologie à Bordeaux INP	**Sophie EBERARDT,** Directrice du City Design Lab de l'École de Design de Nantes Atlantique	**Marion PAOLETTI,** professeure de sociologie à l'Université de Bordeaux

Les discussions avec le comité scientifique ont été l'occasion de préciser différents points des premières orientations et d'imaginer de futurs développements sur des thématiques précises. Un premier rapport du comité sera transmis après la création de la ZAC.

Associations et acteurs mobilisés dans la préparation du Forum des contributions

Trois tables rondes thématiques se sont déroulées lors du Forum des contributions du 7 octobre 2023. Elles faisaient intervenir essentiellement des acteurs du territoire sur les thèmes suivants :

- « S'associer » : Comité de quartier Marcel Sembat, Jardin l'Éphémère, Radis Noir, une habitante ;
- « Habiter / travailler » : Observatoire de l'immobilier du Sud-Ouest, A'Urba, Pôle emploi ;
- « Protéger / se déplacer » : A'Urba, Association Droit du piéton, 308 Maison de l'Architecture.

Ce forum, co-imaginé avec les acteurs associatifs et acteurs clés du territoire, était ainsi l'occasion d'élargir les débats et de permettre à des tiers de présenter leur vision soit du projet, soit de thématiques inhérentes au projet.

Etudiants de l'ENSAP

À leur initiative, de février à mai 2024, les étudiants de l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP) ont mené un travail sur le terrain auprès des acteurs du quartier Marcel Sembat afin de formuler des propositions sur l'avenir du quartier. Le dossier qu'ils ont constitué porte un regard neuf sur le projet de ZAC. Il se nourrit notamment de la diversité des personnes interrogées, à l'image des élèves de l'école élémentaire Marcel Sembat qui n'avaient jusque-là pas été mobilisés dans le processus de concertation.

Les rédacteurs des « contributions extérieures » (ou cahiers d'acteurs)

La concertation réglementaire a également été l'occasion de récolter des contributions détaillées et argumentées de diverses parties prenantes, notamment associatives.

Elles ont été mises à la disposition de tous sur le site de l'EPA. Il s'agit de l'Association du quartier des sécheries de Bègles, B3E (Club d'entreprises de Bègles), Clairsienne, Collectif Euratlantide, Global Hygiène, des habitants et associations du quartier Marcel Sembat (Comité de quartier Marcel Sembat, Le Radis Noir, Le Jardin l'Éphémère), ICF Habitat Atlantique, La France Insoumise (LFI), la Ligue de Protection des Oiseaux, Section de Bègles du Parti Communiste français (PCF).

La contribution proposée par le comité de quartier Marcel Sembat, Le Radis Noir et Le Jardin l'Éphémère a été nourrie par :

- 5 réunions de 2 heures sur les réflexions relatives au dossier de concertation de la ZAC en présence de divers acteurs (habitants, représentants d'association, etc.) ;
- les témoignages recueillis par le comité de quartier Marcel Sembat et Le Jardin l'Éphémère ;
- un évènement intitulé « Marcel Se(m)bat ».

Que ce soit une contribution unique et ponctuelle, un investissement sur la durée de certains acteurs ou certaines associations, une remarque en réunion publique ou une annotation sur les registres, toutes les contributions ont nourri la conception du projet.

L'EPA a analysé, croisé, étudié les contributions pour en tirer des enseignements et proposer un premier projet.

LES ENSEIGNEMENTS PAR THÈME

Forum des contributions du 7 octobre 2023. © EPA Bordeaux Euratlantique

Les enseignements sur

LE PROCESSUS DE CONCERTATION

LE DIAGNOSTIC des participants

L'observation des différentes étapes de création des ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier et Garonne Eiffel a conduit plusieurs participants à exprimer des doutes et réserves sur l'utilité et la sincérité de la concertation associée à l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Certains perçoivent une différence entre les orientations présentées lors des concertations et les projets réellement réalisés. Ils expriment aussi un sentiment de prise en compte insuffisante des avis des citoyens et des associations. Ce ressenti est particulièrement fort en ce qui concerne le projet Amédée Saint-Germain. **L'EPA Bordeaux Euratlantique entend ces critiques.** Il a rappelé que la concertation prend différentes formes en fonction du stade d'avancement des ZAC. Par exemple, sur le secteur Souys Eiffel, un comité citoyen est chargé d'analyser les projets des promoteurs et de produire des avis qui sont annexés aux dossiers de permis de construire de la Commission Métropolitaine d'Avant-Projet.

Les participants ont également rappelé à l'EPA Bordeaux Euratlantique que la ville de Bègles se caractérisait par la présence de nombreuses associations et de citoyens motivés pour s'impliquer, l'enjoignant à en tenir compte. **L'EPA Bordeaux Euratlantique les a sollicités, afin qu'ils puissent désigner des représentants au sein du comité citoyen.**

Lors du diagnostic en marchant du 14 janvier 2023, les habitants ont pu exprimer "in situ" des attentes pour leur quartier. © EPA Bordeaux Euratlantique

> *« De nombreux acteurs et associations composent ce quartier et souhaitent travailler sur ses problématiques. Il y a une citoyenneté active sur le territoire. »*
>
> Balade urbaine

LU ET ENTENDU

N'oublier aucun acteur

Beaucoup de participants ont demandé à l'EPA quels seraient les acteurs associés à la concertation, et notamment ceux avec qui des rencontres spécifiques seraient organisées. Selon eux, il est important d'impliquer avec un même niveau d'écoute le monde de l'entreprise, les usagers, les associations, les parents d'élèves, etc.

Le public a également voulu s'assurer de l'implication de certains acteurs importants, par exemple les bailleurs.

Les citoyens béglais ont exprimé leur satisfaction de savoir que l'équipe municipale occupe un rôle central et prendra part aux décisions relatives au projet.

> *« Vous parlez de rencontrer les entreprises, mais les usagers ? Les associations sont-elles rencontrées ? »*
>
> Réunion publique

Obtenir des garanties de progression et de prise en compte de la concertation

Le public veut s'assurer qu'il dispose d'une marge de manœuvre pour influencer le plan d'aménagement de la ZAC Bègles Garonne. Beaucoup de participants redoutent que des éléments majeurs (programmation en logements et bureaux) ne puissent pas être discutés. Ils réclament donc une grande transparence de la part de l'EPA, sur les invariants du projet, sur les contraintes techniques et financières et sur les critères qui guideront les arbitrages finaux. À plusieurs reprises, la question de savoir « qui décide ? » (entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et les élus béglais et ceux de la Métropole) s'est posée.

Le public s'est parfois inquiété de ne pas voir de progression des éléments partagés au fil des rencontres de concertation. Il aurait aimé pouvoir discuter plus tôt de choses plus concrètes (nombre de logements, nature des équipements publics, etc.). Cette situation est due au fait que l'EPA Bordeaux Euratlantique a choisi d'entamer la concertation très en amont de l'élaboration du plan guide. Son intention était de pouvoir intégrer la vision des attentes et besoins du public à la consultation du groupement de maîtrise d'œuvre. Indéniablement, le processus de création d'une ZAC telle que Bègles Garonne est lent et complexe. Il peut générer de la frustration pour les participants.

À diverses reprises (réunions publiques, ateliers, etc.) l'EPA Bordeaux Euratlantique a été interrogé sur le devenir des contributions et la manière dont elles seraient prises en compte « dans toute leur diversité ».

> *« Concrètement ce que l'on veut savoir maintenant c'est ce que la concertation peut entériner et acter et ce qui peut être fait ou pas fait. »*
>
> Réunion associations

> *« Quelle marge de manœuvre avons-nous dans l'évolution du projet ? »*
>
> Réunion associations

> *« L'EPA doit être transparent sur les critères qui guideront les choix finaux. »*
>
> Réunion publique

Post-it de l'atelier cartes sur tables du 11 juillet 2024. © EPA Bordeaux Euratlantique

Proposer de nouvelles méthodes de concertation

La recherche de modes de concertation et de décision plus horizontaux a quelquefois été mentionnée. Le principe du design participatif et des aménagements temporaires fait partie des pistes suggérées par le public. **L'EPA est ouvert à ces propositions.**

Il est suggéré d'aller vers les publics éloignés de la concertation, par exemple en organisant des échanges dans l'espace public (organisation d'événement, présence sur les marchés, porte à porte).

Une autre demande a émergé au cours de la concertation : associer la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à la conception et à la supervision des dispositifs de concertation par l'intermédiaire d'un garant. Celui-ci pouvant apporter des gages supplémentaires de transparence. **L'EPA Bordeaux Euratlantique a répondu favorablement à cette demande.**

L'atelier "cartes sur table" du 11 juillet 2024 a permis de présenter des éléments concrets d'orientations intégrés au plan guide. © EPA Bordeaux Euratlantique

Clarifier les mandats respectifs du comité citoyen et du comité scientifique

Le comité citoyen est un moyen de prendre en compte très concrètement les attentes des habitants tout en s'assurant du suivi des engagements pris par l'EPA tout au long du projet. Sa mise en place a soulevé plusieurs questions, à commencer par la portée de ses avis. Ces interrogations s'appliquant également au comité scientifique.

Pour les participants de la concertation, l'EPA Bordeaux Euratlantique doit conférer à chacun de ces comités des mandats clairs. Certains représentants associatifs ont exprimé la volonté de disposer d'un pouvoir de codécision, incitant l'EPA Bordeaux Euratlantique a gravir les échelons de l'échelle d'Arnstein* jusqu'à la « délégation de pouvoirs » .

** Sherry ARNSTEIN est une sociologue américaine à l'origine du concept d'« échelle de la participation citoyenne ». Cette dernière comporte 8 échelons regroupés en 3 grandes catégories qui vont de la non-participation (manipulation et thérapie) au pouvoir effectif (partenariat, délégation de pouvoir et contrôle citoyen).*

> *« Nous réclamons que le comité citoyen ait un mandat permettant d'exercer directement un pouvoir citoyen au sein des prises de décisions qui les concernent. »*
>
> Cahier d'acteur

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Une démarche apprenante, évaluée et améliorée en continu

Durant toute la concertation, l'EPA Bordeaux Euratlantique a régulièrement évalué (au travers des enquêtes citoyennes, des échanges informels avec les participants, etc.) et questionné le dispositif d'information et de concertation mis en place.

Il s'est montré à l'écoute des propositions d'innovation et d'adaptation qui émanent des participants. La majorité d'entre elles ont été traduites dans les faits, avec :

- la multiplication du nombre d'ateliers ;
- une offre de formats de concertation variée ;
- la création de comités venant enrichir la gouvernance du projet ;
- de nouveaux dispositifs testés à l'instar du forum des contributions.

Parallèlement, les équipes de l'EPA Bordeaux Euratlantique ont souhaité être présentes lors de divers évènements participatifs du territoire organisés à l'initiative du tissu associatif et économique local. Citons à titre d'exemple, les événements organisés par les associations du quartier (ex. Marcel Se(m)bat), les restitutions des workshop proposés par les étudiants de l'ENSAP, etc.

L'ouverture et l'adaptabilité seront également au centre du dispositif de concertation continue, avec notamment l'appui de la Commission Nationale du Débat Public. L'EPA ayant pour ambition de déployer un urbanisme non seulement planifié, mais aussi partenarial et partagé.

Atelier sur cartes du comité citoyen. © EPA Bordeaux Euratlantique

Création d'un comité citoyen

Pour répondre à la demande d'implication accrue des habitants et usagers exprimée dès le début de la concertation, l'EPA Bordeaux Euratlantique a souhaité mettre en place un comité citoyen.

Les membres du comité sont répartis en deux collèges :

- *Un collège « citoyen » composé d'individus parlant en leur nom propre. Il compte actuellement 12 membres dont certains ayant déposé une candidature spontanée, et d'autres ayant été tirés au sort sur la liste électorale de Bègles et qui ont accepté de rejoindre la démarche.*
- *Un collège d'usagers représentants des entités, associations, comités et entreprises du territoire. Les membres de ce collège parlent au nom de chacune des entités et peuvent avoir des suppléants.*

La mission du comité citoyen, définie dans sa charte*, consiste à :

1 ▷ *Accompagner*

Accompagner toutes les étapes, de la conception à la mise en œuvre du projet, dans la durée à travers des temps de participation dédiés (en sus de ceux proposés à tous les publics), afin que les contributions et avis du comité citoyen soient recueillis, analysés et traités par l'EPA et ses partenaires et prestataires, et servent à éclairer les élus au moment des arbitrages.

Le comité citoyen a un rôle consultatif. Son avis éclaire les choix finaux des instances délibérantes (conseils municipal et métropolitain, conseil d'administration de l'EPA Bordeaux Euratlantique).

2 ▷ *Co-décider*

Travailler sur des objets du projet, dans leur conception et dans leur mise en œuvre, quand il est possible de le faire, dans une logique de préfiguration, d'expérimentation. Pour ces objets, qu'ils soient issus de contributions ou proposés par l'EPA et ses partenaires, le comité citoyen peut avoir un rôle de co-décisionnaire.

Les premiers sujets de préfiguration et d'expérimentation identifiés sont :

- la préfiguration de l'économie sociale et solidaire avec des ateliers de travail ouverts envisagés ;
- l'urbanisme tactique avec l'ouverture du chemin de l'Estey ;
- le design actif avec des expérimentations dans l'espace public en lien avec l'art, la culture, le sport, les mobilités.

Ici, les choix finaux et arbitrages sont du ressort de l'EPA Bordeaux Euratlantique et du comité citoyen avec des modalités et budgets à arbitrer et définir ensemble.

** La charte (consultable ici) a été proposée par l'EPA aux membres du comité citoyen dans un esprit collaboratif. Ils étaient invités à l'évaluer, l'amender et proposer des pistes d'amélioration. Elle constitue le socle du contrat moral, éthique et déontologique qui unit l'EPA et les membres du comité. A ce titre, elle a été signée par Valérie LASEK, directrice générale de l'EPA.*

Création d'un comité scientifique

En complément du comité citoyen, l'EPA Bordeaux Euratlantique a choisi, par délibération du 11 octobre 2023, de mettre en place un comité scientifique. Ce dernier est composé d'experts dans des domaines variés : économie, sociologie politique, hydrogéologie, écologie et biodiversité, architecture et design urbain.

Son rôle est d'apporter un regard expert et complémentaire par rapport à celui des spécialistes de l'aménagement urbain sur l'élaboration du plan guide de la ZAC Bègles Garonne.

Ni instance décisionnaire, ni en charge d'une contre-expertise d'aménagement, le comité scientifique a d'abord pour objet d'éclairer par ses composantes le projet comme un organe de veille, d'alerte et de vigilance sur les enjeux.

Le comité scientifique est aujourd'hui composé de six scientifiques et chercheurs bénévoles :

- ***Serge BRIFFAUD,** architecte-sociologue à l'École d'architecture de Bordeaux ;*
- ***Bastien CASTAGNEYROL,** chercheur à l'INRAE ;*
- ***Pierre DUCRET,** économiste ;*
- ***Alain DUPUY,** professeur d'hydrogéologie à Bordeaux INP ;*
- ***Sophie EBERHARDT,** architecte spécialiste du design urbain ;*
- ***Marion PAOLETTI,** spécialiste de la sociologie politique.*

Le rôle du comité scientifique

1 ▷ *Observer*

Apporter une vision transversale au projet d'aménagement *via* ses compétences techniques, scientifiques, ou son approche singulière de l'aménagement et/ou du territoire.

2 ▷ *Animer*

Contribuer à l'animation du projet, *via* des interventions, des avis ou des échanges avec ou à destination du comité de pilotage (Ville de Bègles, Bordeaux Métropole, EPA).

3 ▷ *Interroger les choix*

Interroger certaines options et faire des propositions, tant sur les orientations générales du projet d'aménagement que sur sa méthode d'élaboration (du pilotage à la forme de la concertation).

4 ▷ *Expérimenter*

Proposer des études ou actions utiles au projet d'aménagement et/ou à son processus d'élaboration et de concertation.

Prolongation de la concertation

À deux reprises, l'EPA Bordeaux Euratlantique a pris l'initiative de prolonger la concertation. Sa préoccupation était de laisser le temps aux nouvelles instances de se mettre en place et à de nouveaux participants de rejoindre la démarche. Le processus de concertation a en outre été aligné sur l'avancée du travail d'élaboration du plan guide par la maîtrise d'œuvre urbaine.

Saisine de la Commission Nationale du Débat Public

Répondant à la demande des participants de la concertation, l'EPA Bordeaux Euratlantique a entamé des discussions avec la Commission Nationale du Débat Public dès le mois de mars 2024. Cette dernière a souligné le caractère inédit de la sollicitation qui lui était faite. Après plusieurs allers-retours avec l'EPA, elle a procédé en commission en juillet 2024 à la désignation d'une garante pour la phase de concertation continue.

Clarifications sur la gouvernance du projet

En diverses occasions, les organisateurs de la concertation ont rappelé que la légitimité démocratique de la décision réside et demeure entre les mains des élus de la Métropole et de la Ville de Bègles. L'EPA Bordeaux Euratlantique est l'ensemblier qui pilote, coordonne, régule et met en œuvre les aménagements. Ses décisions sont prises au niveau du conseil d'administration.

Les enseignements sur

L'EAU, LA NATURE ET LE PAYSAGE

LE DIAGNOSTIC des participants

- Les riverains sont attachés aux espaces verts qui ont tendance à favoriser le lien social, surtout à proximité des lieux de vie et de travail. Ils sont décrits comme des lieux agréables pour se détendre, se promener ou faire de l'exercice.
- Les arbres et les espaces verts existants, quelle que soit leur taille, sont aussi appréciés pour leur fonction d'« îlots de fraîcheur ».
- Les habitants des quartiers tels que Sembat, exposés au risque inondation, savent vivre avec, même si pour certains les inondations récurrentes sont le signe qu'il n'aurait peut-être jamais fallu y construire.

« Il faut aménager des espaces verts et des zones ombragées pour contribuer, dans une certaine mesure, à la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain ».

Forum des contributions

« Des « petits îlots de verdure » pourraient être disséminés dans le quartier en complément des grands axes végétalisés ».

Réunion publique

À Bègles, la végétation s'est aussi développée sur les friches. Elle crée des îlots de fraîcheur et un paysage verdoyant, mais n'est pas accessible à tous. © Anne-Laure Boyer

LU ET ENTENDU

Préserver les espaces verts existants

La nécessité de préserver les espaces verts en place et d'en créer de nouveaux fait l'unanimité parmi les participants à la concertation. Certains contributeurs souhaitent qu'un objectif de végétalisation figure dans le plan guide et que des espaces, tels que le Jardin l'Éphémère, tout comme le patrimoine arboré soient sauvegardés. D'autres s'inquiètent : l'objectif de construction de logements est-il compatible avec le maintien des espaces naturels ?

À ce sujet, plusieurs questions ont été posées à l'EPA : y aura-t-il suffisamment d'espace entre les immeubles pour aménager des espaces végétalisés en pleine terre ? Seront-ils adaptés au nombre d'habitants et à leurs besoins ? Quelle place auront les habitants et les associations dans leur mode de gestion ?

Plusieurs propositions ont été faites pour répondre à l'exigence de végétalisation. Celle qui trouve le plus d'écho consiste à ne pas créer un grand parc unique, mais plutôt des espaces verts diffus dans tout le quartier. Pour aller plus loin, il faudrait aussi rendre accessibles des espaces aujourd'hui fermés au public et/ou inutilisés, voire même végétaliser les bords de Garonne.

Certains participants à la concertation proposent que plusieurs modalités de gestion de ces espaces soient mises en place (collective, associative, publique, etc.), afin d'en diversifier les usages. Plusieurs idées ont été émises : fermes pédagogiques, maraîchage et jardins partagés.

Retrouver le lien à la Garonne sans aggraver le risque d'inondation

L'ensemble des participants à la concertation s'accorde sur l'intérêt de retrouver un lien visuel et fonctionnel avec le fleuve (promenade, détente, navigation). Mais cela est associé à une forte inquiétude : la place nouvelle accordée à l'eau et à la Garonne dans le plan guide ne devra pas aggraver le risque inondation dans des quartiers déjà particulièrement exposés. Pour quelques-uns, il est simplement inenvisageable de bâtir autant dans un secteur aussi exposé sur le plan hydraulique. Ils craignent que l'artificialisation ne favorise les inondations, ou encore que les terrains ne supportent pas des structures imposantes. D'autres participants souhaitent que les aménagements futurs puissent réduire l'impact des crues sur ces quartiers.

Beaucoup se demandent si l'EPA a suffisamment pris en compte le risque inondation dans son projet. Ils évoquent la multiplication des crues et la montée du niveau de la Garonne liée au réchauffement climatique. Un habitant alerte sur la nécessité de transmettre aux futurs habitants une connaissance du risque inondation.

© Anne-Laure Boyer

L'estacade opère une séparation artificielle avec le fleuve. © Anne-Laure Boyer

« Comment les nouveaux habitants vont-ils s'approprier ce rapport à l'eau et au risque inondation ? »

Comité citoyen

« Quelle sera la place de la Garonne dans le projet d'aménagement ? »

Forum des contributions

« Je ne comprends pas comment peut-on envisager de construire sur des parcelles qui pourraient accueillir l'eau en cas de crues... »

Comité citoyen

« Est-ce que l'artificialisation de la ZAC va accentuer le risque inondation ? »

Atelier diagnostic

Garantir les conditions sanitaires

Au cours des ateliers, certains habitants se sont inquiétés de la possible prolifération des moustiques et des rats si la présence de l'eau était encore plus prégnante à l'avenir. Surtout, ils considèrent qu'en cas de réouverture à l'air libre de l'Estey de la Moulinatte (proposition du groupement de maîtrise d'œuvre sur le long terme), la santé des riverains doit être une priorité. Plusieurs personnes ont demandé quelle serait la nature de l'eau qui circulerait à proximité des habitations (eau de pluie, eaux usées, etc.).

Accompagner le développement de la biodiversité

Les quelques personnes évoquant la biodiversité questionnent d'abord l'EPA Bordeaux Euratlantique sur la manière dont les inventaires faune/flore ont été réalisés et sur les résultats obtenus. Une personne s'interroge sur les responsabilités de l'aménageur vis-à-vis de la biodiversité. Globalement, les avis vont tous dans le sens d'une préservation des espèces présentes et de la favorisation des milieux propices à leur développement. Pour un habitant, il faudrait mettre en place des mesures pour limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes et, à l'inverse, favoriser la présence d'espèces « utiles » telles que les chauves-souris qui sont des prédateurs naturels du moustique.

Comment favoriser la biodiversité en milieu urbain ? Les contributions des Béglais

La LPO disposait d'un stand lors du Forum des contributions (07/10/2023), afin de réaliser un cahier de recommandations autour de la biodiversité et plus particulièrement de l'avifaune. La LPO a recueilli 42 contributions et les a regroupées dans son rapport en deux catégories :*

- ***Les habitats naturels***

« Parmi les 42 idées dégagées des contributions des béglais.es lors du forum du 7 octobre 2023, 25 avaient pour sujet la préservation ou la création d'habitats naturels. Cette préoccupation majeure de la part des participants peut s'expliquer non seulement par les apports à la faune urbaine (nourriture, abri, reproduction, etc.), mais aussi au cadre de vie. Plusieurs études relèvent l'intérêt grandissant des français.es pour la proximité avec les espaces de nature.

Les demandes exprimées concernent la nécessité de préserver l'existant, de créer de nouveaux espaces et d'adapter la gestion. »

- ***Les aménagements artificiels***

« Parmi les 42 idées dégagées des contributions des béglais.es lors du forum du 7 octobre 2023, 17 avaient pour sujet la mise en place d'aménagements artificiels destinés à répondre aux besoins de la biodiversité. À défaut de suffisamment d'espaces naturels gérés convenablement, ces aménagements constituent une solution de substitution satisfaisante.

Dans cette partie les contributions peuvent être réparties dans deux catégories : créer des gîtes et nichoirs artificiels et adapter le bâti et les surfaces artificialisées. »

** « Rapport des contributions Bègles – Garonne du 7 octobre 2023 » rédigé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à la suite du Forum des contributions.*

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Renforcer la présence de la nature et de l'eau sur l'ensemble de la ZAC

Le plan guide proposé rejoint les aspirations des participants à plus de nature en ville. Il prévoit de **renforcer le tracé des rues et le système des parcs par l'eau et la nature.** L'eau, les sols et la biodiversité sont la matrice structurante du projet proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et notamment des paysagistes Anne-Sylvie BRUEL et Christophe DELMAR.

Les paysagistes proposent en effet une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert *via* des noues ou des fossés. La présence accrue de l'eau dans le périmètre de la ZAC Bègles Garonne permettra le déploiement d'un « maillage vert » renforçant la présence de la végétation et favorisant les modes de déplacements doux dans des conditions agréables.

Des zones de nature existantes (le petit bois du chemin de l'Estey, le bois au nord de la station de relevage, etc.), véritables **« poches vertes », seront préservées voire sanctuarisées.** De façon plus particulière, les arbres (notamment les beaux sujets présents sur les terrains ICF) sont considérés comme un patrimoine à sauvegarder.

Retrouver le lien avec la Garonne

Le projet a pour grande ambition de retisser le lien perdu entre la ville et la Garonne, comme l'ont souligné plusieurs participants. L'inspiration de la maîtrise d'œuvre est de retrouver l'idée du marais dans le parcellaire et le rapport à l'eau. Dans cette perspective, l'espace vert qui a été miraculeusement préservé au sud du projet devient la base d'un **futur grand parc** qui fera le lien entre l'avenue du Maréchal Leclerc et les berges de la Garonne.

Rouvrir l'Estey de la Moulinatte

Il est proposé dans un premier temps de **rouvrir le chemin se trouvant au-dessus de l'Estey** de la Moulinatte, qui est actuellement dévoyé et busé (et donc non visible), **pour créer un cheminement piéton.**

Le plan guide prévoit la mise en place d'une nouvelle armature hydraulique et de biodiversité avec **l'exploration de la possibilité d'ouvrir les deux esteys (la Moulinatte, de Franc).** Les conditions sanitaires doivent être réunies : pour l'heure les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées dans une seule et même conduite. L'EPA propose donc d'explorer cette option.

Une promenade connectant la promenade de l'Estey de la Moulinatte à la Garonne pourrait aussi être aménagée. L'Estey permettra ainsi de réunir le quartier Sembat et les nouvelles habitations en offrant une nouvelle centralité.

Sous l'estacade. © Anne-Laure Boyer

Créer des aménagements permettant de vivre avec le risque inondation

Le risque inondation étant une composante historique du territoire de Bègles Garonne, il est pris en compte en tant que condition de la fabrique du projet que ce soit pour les espaces publics ou les constructions de toute nature. Répondant aux inquiétudes exprimées par les participants, le plan guide intègre un impératif de non-aggravation du risque pour les structures existantes, ainsi que la perspective de changement climatique. Il prévoit **d'adapter non seulement les formes urbaines, mais aussi les voieries pour vivre avec l'eau et le fleuve.**

Dans une bande de 60 m jouxtant la Garonne :

- le projet prévoit d'explorer la possibilité de mettre hors d'eau les voies principales pour permettre leur praticabilité même en cas d'inondation : elles seraient rehaussées aux côtes du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ;

- pour permettre de construire sans diminuer les surfaces ou volumes inondables (interdit à l'échelle de l'Estuaire de la Gironde), les parcelles proches de la Garonne seront aménagées de telle manière que l'eau puisse pénétrer dans les espaces verts sans gêner l'usage des bâtiments. Les parcelles se comporteront comme des "caissons" inondables, fertiles, désimperméabilisés et mis en réseau. Les constructions futures devront laisser passer l'eau sous les bâtiments côté Garonne. Elles disposeront de sorties hors d'eau côté Bègles.

« Respect du principe de zéro artificialisation brute sur chaque secteur (...). Ce principe devra être associé à une ambition de désimperméabilisation et de renaturation de la part de l'EPA afin d'hériter, après l'aménagement, d'un territoire moins artificialisé. »

Cahier d'acteur

Chemin de l'Estey. © Rémy Pujol

Les promenades de Bègles à la Garonne - Les liaisons Piétonnes

0 100 200 400m

Ech : 1/7000°

germe&JAM - Bruel Delmar - AltoStep - AEU - ETC - SP - ANR 240916BEG-BD-S.dwg Bègles Garonne - *Etudes* - septembre 2024 EPA Euratlantique

Bilan de la concertation

Les enseignements sur

LES FORMES URBAINES

LE DIAGNOSTIC des participants

Le premier mot utilisé par les Béglais pour décrire leur ville, et tout particulièrement le quartier Marcel Sembat est **« village ».** La concertation a fait ressortir un fort enjeu dans la préservation de l'équilibre particulier de ce quartier, perçu comme vivant et dynamique. C'est également un quartier qui compte actuellement beaucoup de friches et de terrains disponibles. Des contraintes doivent aussi être prises en compte, en premier lieu les réseaux (électrique, gazier, etc.) et le caractère inondable.

Face au village béglais, plusieurs participants de la concertation observent avec inquiétude les réalisations urbaines dans les quartiers Belcier, Amédée Saint-Germain et Deschamps-Belvédère. Certains y voient un « mur d'immeubles ». Ils appuient donc certaines de leurs propositions et remarques sur leur ressenti négatif de ces quartiers. Les exemples des Terres Neuves et des Sècheries ont aussi nourri des contributions faisant remarquer que certaines formes urbaines peuvent favoriser les incivilités.

Reste une question centrale, un point de divergence dans le diagnostic : faut-il construire davantage de logements à Bègles ? Pour certains, la crise du logement est contestable dans la mesure où la métropole compte de nombreux logements vacants et Bègles beaucoup de logements sociaux. Mais la concertation a aussi permis de rappeler que la demande est forte, notamment en logements abordables, et qu'elle pousse de nombreux citoyens à s'installer hors de la métropole et à grossir le flux des automobilistes.

Les constructions réalisées à la frontière de Bordeaux et Bègles. © Anne-Laure Boyer

LU ET ENTENDU

Quelle stratégie et quelle programmation pour la ZAC Bègles Garonne ?

La concertation a donné lieu à plusieurs questions d'ordre général. Elles ont permis à l'EPA Bordeaux Euratlantique de préciser plusieurs points de son approche :

- Non, l'EPA n'a pas vocation à préempter ou à contrôler l'ensemble du foncier dans le secteur. Il travaille en lien avec les propriétaires.
- Non, les échoppes ne disparaîtront pas. Elles constituent un patrimoine à conserver.
- Oui, la ZAC permet d'encadrer les projets des promoteurs en les soumettant à un cahier des charges précis.
- Oui, parmi les invariants, la programmation des nouvelles constructions prévoit un tiers d'activités tertiaires et productives et deux tiers de logements. Cette répartition intègre à la fois des objectifs métropolitains et locaux. Dans le logement, l'EPA prévoit une répartition à parts égales : 1/3 accession libre, 1/3 accession abordable et locatif intermédiaire, 1/3 locatif social.

« L'offre de logements prendra-t-elle en compte les besoins des populations spécifiques tels que les seniors (sociabilité, mobilité) ? »

Forum des contributions

« Stop à la densité, à la hauteur des bâtiments, aux courants d'air créés. Privilégiez des habitats intermédiaires, à taille humaine avec des services et des équipements publics (sportifs, culturels, EPHAD, crèche, Pôle Santé, etc.). »

Comité citoyen

« Les tours que l'on voit à Belcier nous inquiètent. Ça a aussi un impact sur les services publics (transports, écoles, etc.). »

Comité citoyen

« Il y a vraiment un contexte et un ressenti au regard de ce qui a été déjà créé sur Belcier où le ressenti en espaces publics et en mobilité ne parait pas à la hauteur. Nous faisons le choix de partir de cette défiance pour proposer des choses. »

Comité citoyen

« Notre projet c'est « le village urbain ». On garde ses éléments d'identité : habitat ouvrier, activités existantes, notamment artisanales avec de l'emploi, richesse associative, économie sociale et solidaire... Mais la Métropole est là aussi, il faut des logements, etc. On pense possible de concilier les deux. »

Antoine Prenant,
directeur adjoint de l'EPA Bordeaux Euratlantique

« Préserver le village urbain béglais. »

Cahier d'acteur

5 000 logements : le nombre au cœur des débats

Pour les participants les plus réservés, le nombre de 5 000 logements est un sujet d'inquiétude, voire de contestation. Par rapport à la population actuelle, il serait trop élevé et ferait courir le risque d'une perte d'identité. Bègles ne serait plus alors le village urbain. À cette volonté d'une « ville stationnaire » (titre de l'ouvrage de Bihouix, Jeantet et De Selva), l'EPA répond par l'ambition de se mettre dans l'idée du "village urbain" : préserver l'identité ouvrière et populaire tout en accompagnant une mutation urbaine qui a déjà débuté. Pour cela, il faut construire « à la petite cuillère » selon les termes de la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire autour de l'existant et en respectant son identité.

Avec la programmation de 5 000 logements maximum en plus, certains redoutent une surdensification, une perte d'espaces verts, une insuffisance des équipements publics et une dénaturation de l'écosystème humain. Ils s'interrogent même sur le bien-fondé de construire alors que les promoteurs ne seront, selon eux, pas en mesure de commercialiser les biens. L'EPA Bordeaux Euratlantique a rappelé que ce chiffre correspondait au besoin estimé en logements pour les 20 prochaines années selon l'accroissement actuel de la population béglaise. Il sera à ajuster au regard de la multitude de paramètres à prendre en compte à l'échelle de ce projet (intégration urbaine, ambition environnementale, objectif de mixité sociale, etc.). Une chose est certaine, la production de logements doit prendre en compte tous les habitants de Bègles : seniors, précaires, salariés, étudiants, etc. Des bailleurs comme ICF et Clairsienne déjà présents sur la zone s'engagent dans cette direction.

Une autre question se pose : faut-il utiliser toutes les friches ou en garder certaines en réserve pour les générations futures ? La question est pertinente, mais il est essentiel d'avoir en tête le temps long du projet qui permet de l'adapter aux évolutions des besoins du territoire et des modes constructifs.

Une ville déjà caractérisée par une grande mixité des formes urbaines, et par de nombreuses friches, exemple du quartier de La Raze avec le parc Eunice Newton. © Atelier Caumes.

Rénover ou reconstruire ?

Plusieurs acteurs de la concertation ont souligné les avantages de la rénovation : maîtriser le bilan carbone de l'opération, limiter les nuisances aux riverains et préserver le lien social. L'EPA Bordeaux Euratlantique partage ce constat et le choix de la démolition-reconstruction n'a rien d'automatique. Il s'apprécie selon plusieurs critères : qualité du bâti existant, opportunité de ce qui peut être réalisé s'il est démoli, maintien de l'activité existante, etc.

Dans le secteur Grand Port, l'approche diffère pour les bâtiments d'activité et pour les échoppes. © Anne-Laure Boyer

« La réhabilitation permet de garder le cadre de vie des habitants, leurs liens entre eux, et n'entraîne pas de surdensification. Elle limite aussi certaines nuisances dues aux travaux. »

Cahier d'acteur

« Il faut réhabiliter les maisons ICF rue Charles Domercq qui sont le témoignage des cités ouvrières SNCF et d'une architecture remarquable et très actuelle finalement. »

Comité citoyen

« Osez la hauteur sur le front de Garonne. Pour le reste, des études montrent que 4 à 5 étages est la hauteur optimale en termes d'énergie pour les logements. »

Registre en ligne

« Quand on arrive à Bordeaux aujourd'hui on a envie de repartir : on ne voit plus le ciel, on est face à des murs... »

Atelier « Cartes sur table »

« D'ores et déjà, depuis notre quartier, on voit des immeubles de grande hauteur. Cela nous effraie de penser que cela puisse se reproduire de notre côté. Dans notre cahier d'acteur, nous avons exprimé le souhait de rester sur des formes d'habitat à taille humaine. »

Comité citoyen

« L'esprit échoppe, ce sont des maisons individuelles mitoyennes avec petit jardin et de hauteur maxi R+1. »

Comité citoyen

Construire en hauteur, une approche qui inquiète

Pour beaucoup de participants habitués à un quartier « bas », des immeubles de plus de 6 étages sont inquiétants et inconcevables. Selon eux, des immeubles en R+2 et R+3 seraient donc mieux adaptés.

Le long de la Garonne, une hauteur plus élevée serait envisageable. Certaines personnes rappellent d'ailleurs que les appartements en hauteur sont parfois recherchés, même si cela fait moins partie de la culture française. L'îlot en R+14 envisagé sur une parcelle sur le front de Garonne dans une première esquisse du plan guide soulève cependant de fortes inquiétudes. Or, l'EPA Bordeaux Euratlantique l'a plusieurs fois expliqué : pour produire des équipements publics et pour pouvoir assurer une descente progressive jusqu'au R+2, il faut accepter des immeubles hauts. Les cahiers des charges de l'EPA Bordeaux Euratlantique devront garantir que les promoteurs n'excèdent pas les hauteurs recommandées.

Dans le secteur spécifique du boulevard Jean-Jacques Bosc aussi, la hauteur fait débat. Certes, la proximité des axes structurants de transport en commun va dans le sens d'une densification. Mais l'existant dépasse rarement les 4 à 5 étages.

Architecture : rechercher la cohérence visuelle, la préservation des espaces verts et la qualité

La recherche d'une cohérence d'ensemble de la ZAC préoccupe certains participants. Une contribution isolée demandait des gestes architecturaux qui marquent le territoire, mais plus généralement les habitants attendent une forme d'unité architecturale qui respecte l'identité béglaise.

Parmi les objectifs attendus par le public, les logements devront offrir une proximité des espaces verts, ce qui permettra de réduire les îlots de chaleur urbains. Pour cela, l'EPA Bordeaux Euratlantique veut optimiser le foncier existant, gagner sur les surfaces de stationnement au sol, négocier avec les propriétaires qui envisagent de faire muter leurs terrains.

Pour de nombreux contributeurs, les logements doivent être ouverts vers l'extérieur (terrasses ou loggias) et spacieux. La conformité aux labels Bâtiment Frugal Bordelais et BBCA Quartier a plusieurs fois été demandée. Les constructions doivent aussi être raccordées au réseau de chaleur, elles doivent limiter l'artificialisation et récupérer l'eau de pluie. Contraindre les promoteurs à déployer des panneaux solaires fait également partie des requêtes.

Dans le quartier Sembat, les formes urbaines se caractérisent actuellement par de faibles hauteurs. © Anne-Laure Boyer

« Il faut aménager des espaces verts et des zones ombragées pour contribuer, dans une certaine mesure, à la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain. »

Forum des contributions

« Nous ne comprenons pas pourquoi il faut construire du logement et des bureaux pour construire de l'infrastructure et des équipements étant donné qu'il s'agit d'argent public. »

Réunion associations

« L'EPA Bordeaux Euratlantique va devoir perdre de l'argent... Jusqu'où est-il prêt à aller ? »

Comité citoyen

Quels choix stratégiques pour le financement de la ZAC ?

La ZAC doit trouver un certain équilibre financier. Comme l'a rappelé l'EPA Bordeaux Euratlantique lors de divers échanges, la production d'espaces publics et la rénovation des réseaux urbains seront financées (au moins en partie) par les recettes générées par les droits à construire des promoteurs et par les ventes de terrains. Ce fonctionnement est souvent remis en cause par les participants, qui voudraient donner la priorité aux espaces publics financés sur fonds publics. L'EPA Bordeaux Euratlantique rappelle que le projet bénéficie d'une prise en charge de 60M€ par les pouvoirs publics pour engager les grands travaux structurants. Cela afin de laisser une plus grande marge de manœuvre dans les choix d'aménagement opérés sans faire peser tout le poids financier sur les opérations de logements.

À ce sujet, le réaménagement de l'estacade a fait débat. Certains participants à la concertation y voient un handicap pour le développement de la ZAC. Pour eux :

- Son coût obligera à une plus grande densité de population ;
- Cet équipement a un usage qui dépasse largement Bègles et devrait donc trouver des financements au-delà de l'OIN Bordeaux Euratlantique, au moins jusqu'à l'échelon départemental.

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Une contribution au projet métropolitain

Le plan guide s'inscrit dans l'ambition d'ensemble de l'OIN Bordeaux Euratlantique. Il traduit la volonté de profiter de la situation géographique exceptionnelle de la ZAC Bègles Garonne (proximité de la Garonne et de la gare Saint-Jean) pour accueillir de nouveaux habitants à proximité des emplois et des transports en commun.

Le secteur du quai Wilson est particulièrement ciblé pour répondre à cet enjeu métropolitain avec la transformation de l'estacade pour être dans la continuité de la grande promenade urbaine jusqu'au centre de Bordeaux.

Construire aux franges du village urbain

Dans le même temps le projet vise à adapter la dynamique métropolitaine au contexte singulier du village urbain de Marcel Sembat avec le principe de prolonger et d'augmenter les morphologies du village en limite des quartiers habités.

En réponse aux inquiétudes exprimées, le plan guide vise à démontrer qu'il est possible d'aménager la ZAC en conservant l'esprit « village » de Marcel Sembat, sans renoncer à accueillir un nombre significatif d'habitants supplémentaires et ce pour répondre au besoin de la commune et de la métropole.

Le « village urbain » maintient le secteur des échoppes du cœur de Sembat et l'étend. Dans les zones qui bénéficient d'un grand paysage, que ce soit la Garonne ou le parc central, les formes urbaines plus hautes permettent de rationaliser l'utilisation de l'espace en associant logements et activités productives, commerces, parkings, etc. Il capitalise sur l'arrivée de transports en commun performants (bus express). Surtout, il propose une augmentation progressive des hauteurs pour éviter toute rupture brutale. De sorte que « dans 10-20 ans tout le monde ait envie de venir vivre là » (selon les mots de l'architecte Jean-Marc BICHAT). L'architecte développe pour chaque logement une qualité d'habiter avec des jardins en pleine terre ou des vues sur le grand paysage en hauteur.

Une ambition architecturale : le régionalisme critique et climatique

Le régionalisme critique est une approche de l'architecture consistant à conférer des particularités locales (formes, matériaux, teintes) à l'architecture moderne. C'est avec cette approche que le projet de ZAC veut produire une architecture à la fois cohérente et empreinte d'identité béglaise. S'y ajoute une dimension climatique : bas carbone, frugalité, matériaux biosourcés, confort d'été, ventilation naturelle.

Cette approche fait écho aux préoccupations exprimées lors de la concertation : préservation de l'identité béglaise, qualité architecturale des bâtiments, prise en compte du changement climatique, etc.

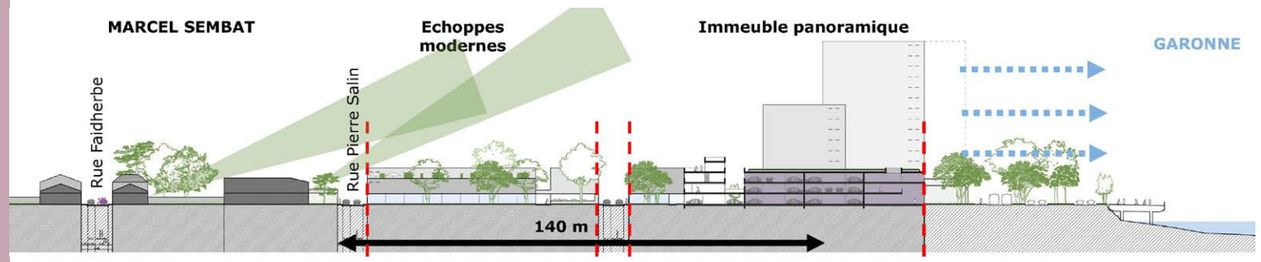

Représentation de l'augmentation progressive des hauteurs. (germe&JAM).

Penser la complémentarité des différents secteurs de la ZAC

Ces grandes orientations se retrouvent dans les fonctions dévolues aux différents secteurs de la ZAC.

UNE CITÉ-JARDIN autour de l'allée Boyer

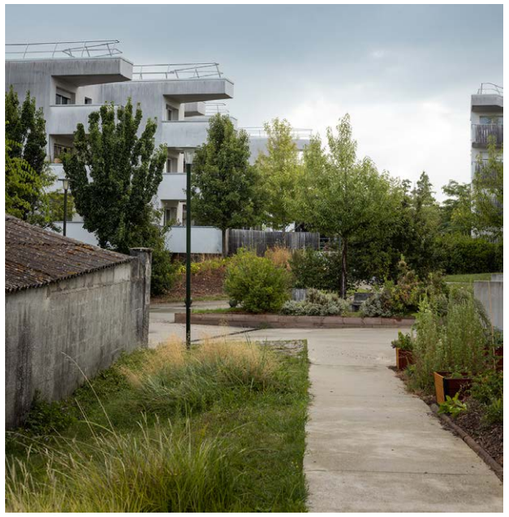

© Rémy Pujol

Située entre le quartier des Sècheries et le parc, l'allée Boyer pourrait accueillir des constructions autour du R+4, dans un ensemble très végétalisé.

UN ESPRIT ÉCHOPPES dans le cœur de Sembat

Échoppe du quartier Marcel Sembat. © Rémy Pujol

Afin de ne pas dénaturer le quartier Sembat, les constructions nouvelles, à ses abords immédiats, prendront la forme de maisons de ville et de petits collectifs d'échelle basse.

DES ÎLOTS MIXTES en retrait sur le quai Wilson

La transformation des quais de Garonne est centrale dans le projet urbain proposé. Aujourd'hui principalement dédié à la circulation et à l'activité économique, le quai Wilson pourrait – au gré des mutations des fonciers et des discussions avec les entreprises – permettre la mise en place d'îlots mixtes regroupant « activités + logement » ou bien dédiés à l'activité (ex : hôtel artisanal).

UNE DENSIFICATION du boulevard Jean-Jacques BOSC

Boulevard Jean-Jacques Bosc. © Rémy Pujol

En limite de la ZAC, le boulevard Jean-Jacques Bosc présente un profil plus urbain (hauteurs, densité). Il a vocation à accueillir des flux alimentés par l'ouverture du pont Simone Veil.

Aussi, le plan guide propose d'installer des constructions mixtes (R+5) avec commerces en rez-de-chaussée et logements à l'étage.

PRINCIPES D'INTÉGRATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU TISSU URBAIN EXISTANT

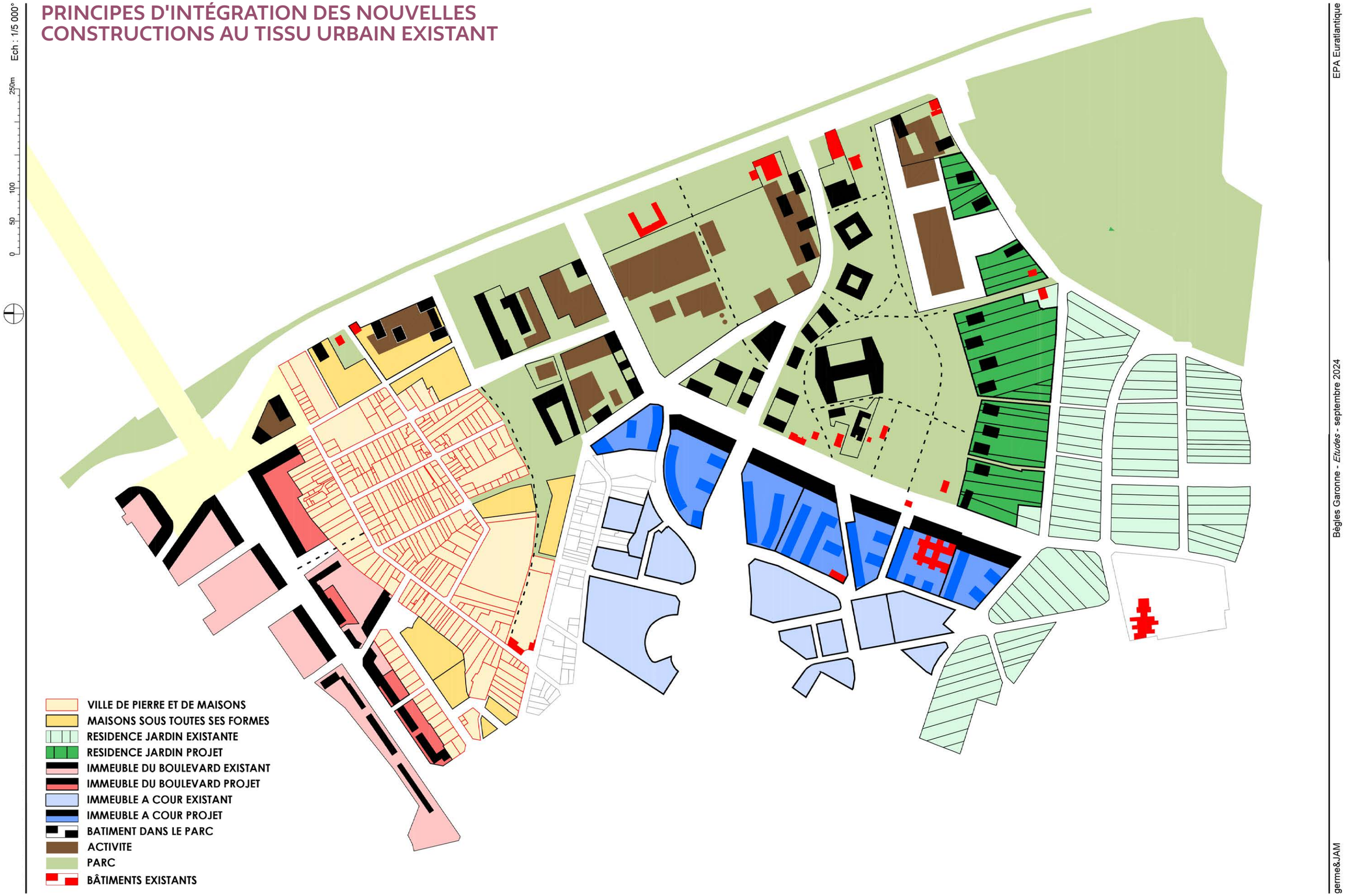

EPA Euratlantique

Bègles Garonne - *Etudes* - septembre 2024

germe&JAM

Les enseignements sur

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LE DIAGNOSTIC des participants

- La ville de Bègles compte encore beaucoup d'artisans, ce qui s'explique en partie par des loyers restés accessibles.
- Quelques entreprises font partie non seulement du tissu économique, mais aussi du patrimoine béglais. C'est le cas de la papeterie (et de sa chartreuse classée) et du morutier, symbole de l'histoire locale et potentiel foncier important.
- Aujourd'hui, la ville bénéficie d'un tissu associatif foisonnant, terreau fertile pour le développement de l'économie sociale et solidaire, mais souffrant d'un manque d'infrastructures.
- Les acteurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire sont actuellement hébergés dans du patrimoine souvent public *via* des COP (conventions d'occupation précaire).

« Pourquoi ne pas proposer du logement social pour les artisans ayant des activités dans le quartier ? »

Balade urbaine

« Il faut préserver le tissu de petites entreprises locales. »

Balade urbaine

« Nous voulons des emplois qui ont du sens. Des emplois dans l'ESS, l'économie circulaire, artistique... »

Comité citoyen

« Le projet est parti de la notion de Métropole millionnaire qui veut attirer des activités à forte valeur ajoutée. Nous, ce que nous voulons, ce sont des activités qui sont au service du territoire (petits artisans, etc.) »

Comité citoyen

« Où sont les emplois ? Il faut éviter de faire des cités-dortoirs ! »

Comité citoyen

Les besoins des entreprises recensés

En septembre 2024, le club d'entreprises de Bègles, le B3E, a pris l'initiative de lancer une enquête auprès des entreprises présentes sur la ZAC Bègles Garonne. Il s'agissait de recenser leurs usages actuels et leurs besoins futurs (foncier, équipements et services publics). L'enquête a aussi permis de recueillir leurs remarques et préoccupations en lien avec le projet urbain.

Au total, 26 entreprises ont répondu à l'enquête. Il en ressort que la majorité d'entre elles souhaite rester au sein du périmètre la ZAC, quel que soit leur secteur d'activité. Beaucoup souhaitent pouvoir s'y développer.

Les résultats de cette enquête sont pris en compte par l'EPA pour affiner la programmation économique du dossier de réalisation de la ZAC, au même titre que les besoins exprimés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'enquête qui avait été menée auprès d'eux.

LU ET ENTENDU

La nécessité de maintenir l'activité économique

La majorité des participants adhère à l'idée de conserver un tissu économique actif et dynamique au sein de la ZAC Bègles Garonne pour un projet aux antipodes d'une cité-dortoir.

Certains ont en tête un type précis d'activités économiques à privilégier : à taille humaine, pourvoyeuse d'emplois de proximité, etc. Entrent notamment dans cette catégorie les activités relevant de l'économie sociale et solidaire, les petits commerces et services de proximité, l'artisanat, etc.

Des habitants du quartier Sembat réclament notamment une pharmacie, une boulangerie, des commerces de bouche, plutôt que des espaces de bureaux dont ils redoutent la vacance. Pour les employés aussi, la proximité d'offre de restauration, de services médicaux et paramédicaux ou de garde d'enfants est un atout important. L'EPA partage cette volonté, sans exclure les plus grandes structures : Bègles doit aussi prendre sa part à l'industrie structurante de la métropole et conserver des acteurs qui répondent aux enjeux nationaux de réindustrialisation.

Chartreuse classée. © Rémy Pujol

Aménager les activités les plus lourdes de façon à préserver le cadre de vie

La ville possède une vocation industrielle qui a été rappelée et que certains voudraient retrouver. La papeterie en est l'un des symboles. Beaucoup de questions ont été posées sur son devenir après sa reprise par Global Hygiène : l'intégralité des terrains sera-t-elle conservée ? Quels sont les aménagements prévus sur la partie qui restera propriété de l'EPA ?

Quelques voix se sont aussi élevées pour dénoncer les nuisances (trafic, bruit, odeurs) pour les riverains. Elles sont cependant restées marginales, la plupart des participants considérant la papeterie comme faisant partie du patrimoine de la ville.

L'avenir des concessionnaires automobiles et de leurs parcelles en front de Garonne a beaucoup été discuté. Le public s'est montré intéressé par les propositions de mutation envisagées par le groupement de maîtrise d'œuvre. Certains participants se sont interrogés sur la capacité à les mettre en œuvre sans le soutien des propriétaires concernés. Ce à quoi l'EPA a répondu que des discussions étaient en cours avec eux et que certains sont ouverts à faire évoluer leur foncier.

D'autres sites sont porteurs d'emplois, mais entraînent d'importants flux de circulation à l'instar de Coliposte. Faut-il dès lors envisager un déménagement ? Le Club d'entreprises de Bègles B3E a souligné combien cela pouvait être difficile en termes de ressources humaines.

La création de la ZAC pourrait également être l'occasion de développer l'économie circulaire, qu'il faudrait intégrer aux réflexions en amont pour regrouper les entreprises présentant des complémentarités industrielles (matériaux, transports, etc.).

Maintenir un contact permanent entre l'EPA et les acteurs économiques

Le temps économique n'est pas forcément le même que celui de la conception de la ZAC. Des mutations peuvent survenir rapidement et il a été demandé à l'EPA Bordeaux Euratlantique de maintenir des échanges réguliers avec les acteurs économiques. Le projet de ZAC devra aussi réserver des possibilités d'extension pour les entreprises.

La communication sera aussi indispensable en phase de chantier, afin de permettre aux entreprises de s'adapter à des contraintes temporaires.

« L'émergence d'une nouvelle zone de compétitivité industrielle aux portes de Bordeaux, près de la rocade dans des infrastructures entièrement repensées pourrait être un atout majeur pour le développement économique de la ville de Bègles, et devrait permettre à un maximum d'entreprise dont la volonté est de rester sur la commune de Bègles d'y rester. »

Cahier d'acteur

« Il faut redonner à Bègles sa vocation industrielle. La volonté nationale de réindustrialisation du pays doit être visible, en se saisissant d'Euratlantique pour implanter de nouvelles industries. »

Cahier d'acteur

« Pourquoi garder la papeterie qui est une verrue dans le quartier avec ses odeurs, sa pollution, le bruit ? »

Atelier « Cartes sur table »

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Passer de la zone d'activité à la ville complète

Comme attendu par la majorité des participants, le maintien, l'adaptation, le renforcement et la diversification de l'activité économique et productive existante héritée du XXe siècle font partie des axes clés du projet urbain Bègles Garonne. Le plan guide pense la cohabitation des entreprises avec le monde résidentiel. Il ouvre la porte à des expérimentations en termes de mixité d'usage sur des parcelles à vocation économique : hôtel artisanal, parking et logements au-dessus des commerces, etc. Et ce, pour penser des formes urbaines innovantes répondant aux besoins des entreprises comme des habitants.

Associer le tissu économique à la fabrique de la ville

Ville active et productive, Bègles souhaite conserver ses emplois et ses entreprises. Le plan guide propose un certain nombre d'orientations d'aménagement (élargissement de l'avenue du Maréchal Leclerc pour accueillir le Bus-Express, liaisons cyclables et piétonnes, etc.) qui concernent directement les acteurs économiques. Ils l'ont dit : rien ne pourra se faire sans eux. Le dialogue entamé à l'occasion de l'élaboration du plan guide a donc vocation à se poursuivre.

Quelques exemples :

- Le départ des concessionnaires automobiles n'est pas « prévu » dans le plan guide. Toutefois, celui-ci est conçu pour pouvoir tirer parti d'une éventuelle réduction de l'emprise des concessions, voire d'un éventuel déménagement qui permet d'imaginer un jardin jusqu'à la Garonne.
- La modernisation de la papeterie permettra à la fois de réduire ses impacts (notamment sur la ressource en eau) et de limiter ses besoins en foncier. L'EPA Bordeaux Euratlantique prévoit l'aménagement des terrains qui n'ont pas été rétrocédés à Global Hygiène.
- Des échanges ont également lieu avec la Poste pour limiter les effets de la circulation des poids lourds desservant Coliposte dans le cadre du nouveau plan de circulation de la ZAC.

Préfigurer un nouveau pôle d'économie sociale et solidaire

En lien avec le comité citoyen, l'EPA Bordeaux Euratlantique propose la préfiguration d'un pôle de l'économie sociale et solidaire sur la ZAC Bègles Garonne. Il s'agira au cours de la concertation continue de préciser les besoins et la nature des aménagements à réaliser.

Le plan guide intègre cette perspective.

Quai Wilson. © Anne-Laure Boyer

Gros plan sur l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le jardin l'Éphémère. © Anne-Laure Boyer

Le quartier Marcel Sembat dispose déjà d'un riche tissu d'associations et d'entreprises relevant de l'ESS. L'EPA a mené une série d'entretiens avec ces acteurs afin d'évaluer leurs attentes. Il en ressort pour la majorité des besoins de surfaces supplémentaires pour pérenniser et développer leurs activités. Dans certains cas, les espaces actuellement utilisés dans le cadre d'un bail précaire fournissent un niveau de confort rudimentaire et des locaux plus modernes permettront d'accueillir les employés et le public dans de meilleures conditions. Ces structures sont globalement ouvertes à la mutualisation d'espaces, sous réserve de compatibilité entre les activités. Ces regroupements pourraient trouver leur concrétisation dans un pôle ESS réclamé au cours de la concertation.*

Envisagé sur la friche Bordet, un projet d'« Utopie réaliste » est défini comme un « espace de tiers lieux activateurs de dynamiques territoriales ». Il regrouperait des activités économiques (épicerie ou supermarché coopératif, conciergerie, coworking, ateliers d'artisans, etc.), des équipements (sport, salle de spectacle, hébergement d'urgence, bibliothèque, résidence d'artiste, etc.) et des espaces publics (jardin forêt).

** AFEPT, Arcins, Ateliers Carbet, Menuiserie COPO, Deuzio, Flore et Jeanne, Hipopo, Le Jardin l'Éphémère, La Boucle, Ludosens, Replay – ECOAGIR, Slowfest, Supercoop.*

SCHEMA DES ACTIVITES - EXISTANT

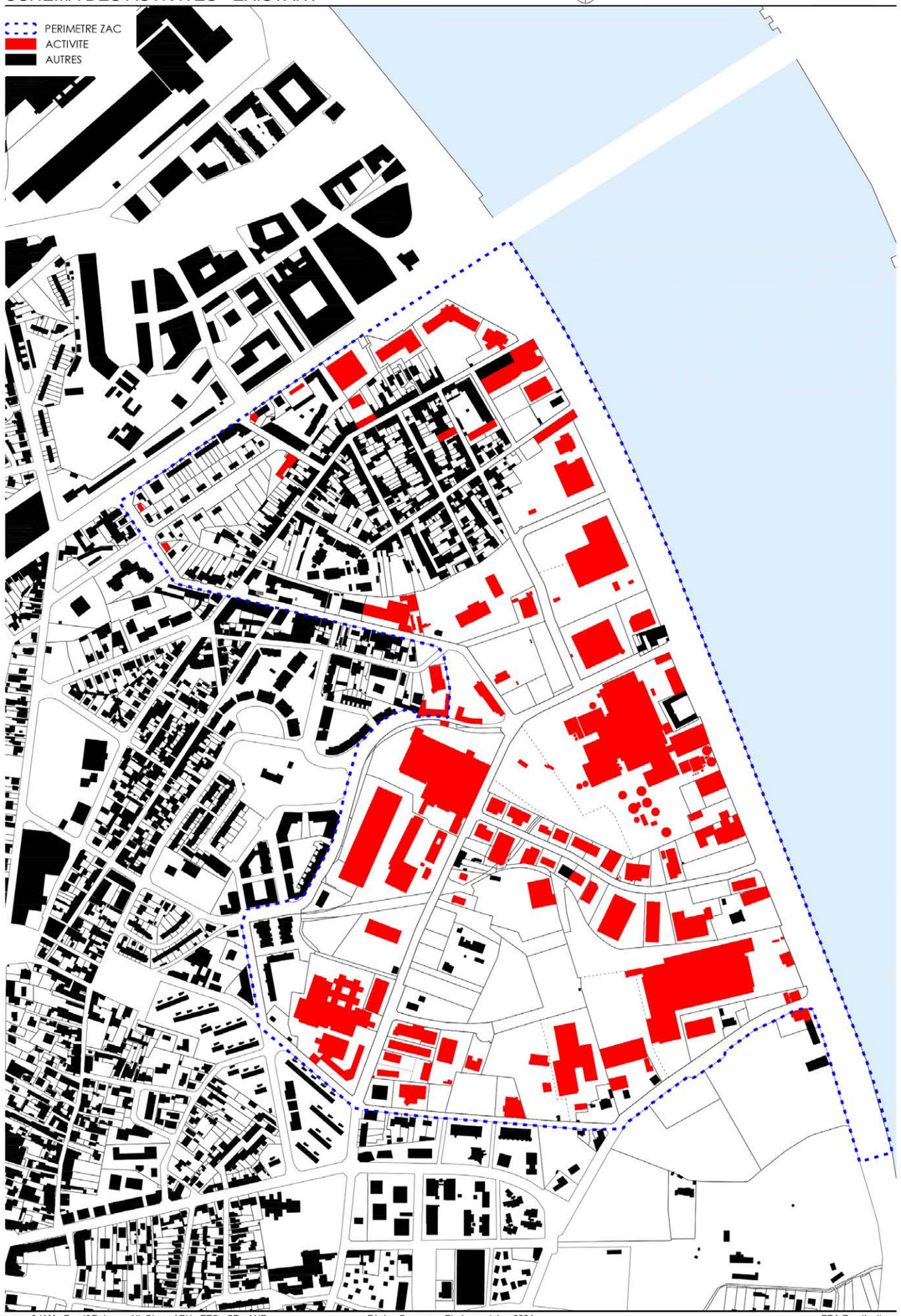

germe&JAM - Bruel&Delmar - AltoStep - AEU - ETC - SP - ANR Bègles Garonne - *Etudes* - octobre 2024 EPA Euratlantique

SCHEMA DES ACTIVITES - PROJET

germe&JAM - Bruel&Delmar - AltoStep - AEU - ETC - SP - ANR Bègles Garonne - *Etudes* - octobre 2024 EPA Euratlantique

Les enseignements sur

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

LE DIAGNOSTIC des participants

La question du niveau actuel d'équipements publics fait débat : la ville de Bègles souffre-t-elle déjà d'une saturation de ses équipements publics ? Certains participants à la concertation l'affirment, quand d'autres, à commencer par la municipalité, le contestent. La piscine est citée en exemple d'équipement victime de son succès, alors que les lieux publics d'accueil pour la petite enfance sont jugés trop peu nombreux, ce qui ouvrirait la voie au développement des structures privées.

Dans un quartier récemment aménagé, celui des Sècheries, des habitants font remonter les problèmes d'incivilités liées au système de collecte des déchets. Ils appellent à mieux anticiper ce sujet dans les quartiers de la ZAC.

La localisation de ces équipements publics est aussi un sujet.

Forum des contributions. © EPA Bordeaux Euratlantique

« Aujourd'hui la piscine peine à accueillir toutes les classes pour satisfaire à l'apprentissage de la nage et les cours collectifs sont saturés dès le premier jour des inscriptions. »

Cahier d'acteur

LU ET ENTENDU

Mettre en adéquation les équipements publics et l'arrivée de population

Les participants à la concertation se sont montrés très soucieux du bon dimensionnement des équipements collectifs. Celui-ci doit être mis en regard avec le nombre de nouveaux habitants. Des contributions ont même proposé que le volume d'équipements publics constitue l'élément de base pour calculer le nombre de logements à produire.

Ils soulignent aussi le rôle de ces équipements pour « faire quartier ». En effet, ils favorisent les échanges intergénérationnels, l'entraide et la coopération.

Du point de vue économique aussi, ces équipements sont indispensables : les entreprises ne peuvent pas fonctionner sans moyens de télécommunication et de traitement des eaux, sans équipements de loisirs et de garde d'enfants, sans services postaux.

« Il serait intéressant de porter des projets d'urbanisme tactique et transitoire pour voir ce qui peut marcher. »

Comité citoyen

« Si on a 5 000 logements, où met-on les gens pour faire leurs activités ? »

Comité citoyen

« L'arrivée de nouveaux habitants doit être accompagnée par la construction de nouveaux équipements publics et notamment des équipements sportifs pour faciliter le vivre-ensemble. »

Atelier participatif

Construire des équipements structurants

Dans le quartier Sembat, un marché (100 % bio et local ?) pourrait prendre place sous une halle couverte.

Il se pose aussi la question d'un nouveau collège : est-il nécessaire au vu de l'augmentation de population ? Et si oui, où l'implanter ? Sachant qu'en limite de la ZAC, il existe déjà un tel équipement.

Faire de l'espace public un lieu de loisirs et d'activités de plein air

Les participants ont formulé de nombreuses propositions visant à faire de l'espace public un lieu de pratiques sportives et culturelles. Cela nécessite au moins des espaces dédiés, et parfois des équipements. Parmi les pratiques identifiées, citons :

- Des espaces muraux pour les expressions artistiques (street art) ;
- Le yoga, la danse, les exercices physiques (taï chi, agrès) ;
- L'expression musicale et les rassemblements festifs.

Penser à tous les publics

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être pensée en amont, par exemple pour choisir les bons revêtements de sol. L'EPA partage cette approche et entend également mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue fondée sur des échanges réguliers avec les spécialistes de ces questions et représentants des personnes en situation de handicap.

Fresque murale de Surf Rider Foundation sur le quai Wilson. © Anne-Laure Boyer

« Nous voulons une ville désirable. Alors, si c'est pour avoir des salles de sport privées ou des équipements privés, c'est non. »

Réunion associations

École élémentaire Marcel Sembat. © Rémy Pujol

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Il est encore trop tôt dans l'avancée du projet pour identifier précisément les équipements publics qui seront créés. Néanmoins, d'un point de vue quantitatif, les premières projections laissent penser qu'il pourrait être nécessaire d'agrandir l'école Marcel Sembat, et de créer 1 à 2 écoles supplémentaires ainsi que 3 crèches. Toujours au titre des équipements scolaires, la question d'un collège se pose également. Tout comme la construction d'un complexe sportif, d'un espace culturel et d'un équipement socio culturel. Ces arbitrages relèvent des partenaires publics de l'EPA (conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, ville de Bègles, etc.).

Ces équipemements publics ajoutés aux commerces et services vont créer des centralités pour la vie de quartier. D'une façon globale, le plan guide identifie 4 grandes centralités pour la ZAC Bègles Garonne :

- la croisée de l'avenue du Maréchal Leclerc et de la rue de la Moulinatte constituera un nouveau centre de proximité de services, équipements et commerces au cœur du projet urbain ;
- le chemin de l'Estey devrait devenir une coulée verte permettant de faire le lien entre l'ouest et l'est vers la Garonne et entre le nord, le boulevard Jean-Jacques Bosc et le sud du quartier. Ce croisement apparait comme un espace parfait pour y développer un jardin public, y consolider l'histoire associative du jardin L'Éphémère et intégrer aux constructions futures des espaces pour accueillir la dimension associative et ESS ;
- les activités sportives, culturelles et ludiques trouveront leur place sur le quai partagé dans le cadre de la transformation de l'estacade. Il sera aménagé comme un grand espace public métropolitain dans la continuité des quais de Bordeaux. Mais pour penser au confort des piétons et des cyclistes, l'idée est de permettre la mise en place d'ombrières photovoltaiques qui alimenteront le quartier ;
- la tête de pont Simone Veil accueillera quant à elle une programmation mixte intégrant des commerces en cohérence avec les besoins existants et ceux à venir.

QUATRE NOUVELLES CENTRALITÉS

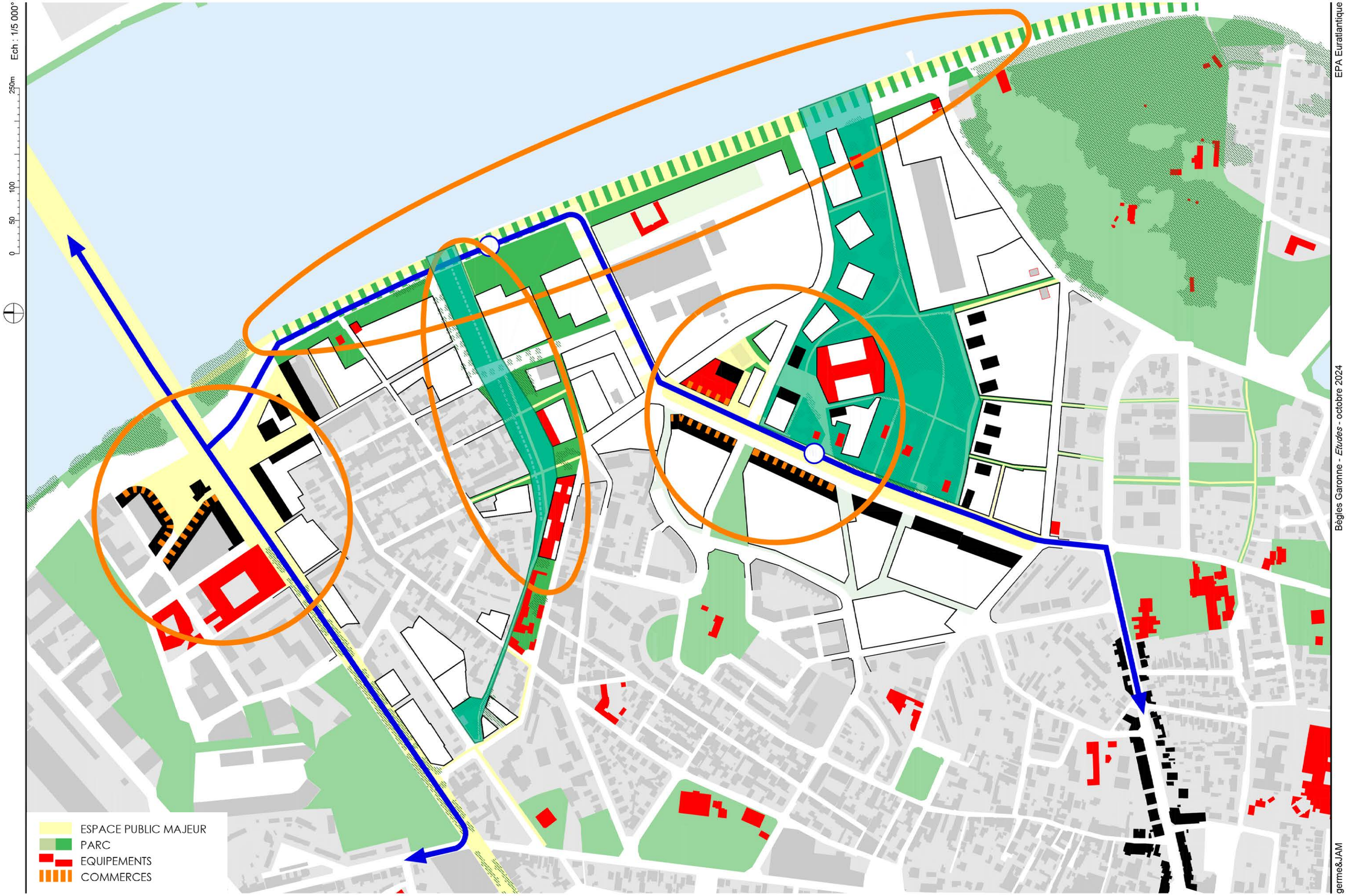

Les enseignements sur

LES DÉPLACEMENTS ET LES MOBILITÉS

LE DIAGNOSTIC des participants

- De nombreux habitants du quartier Sembat dénoncent le fait que leur quartier soit devenu un itinéraire alternatif pour de nombreux automobilistes qui cherchent à éviter les bouchons des quais et des boulevards. Ce phénomène de transit incontrôlé les prive d'une partie de l'espace public. Au sein de la ZAC, plusieurs voies supportent une forte circulation à laquelle s'ajoutent parfois des poids lourds. Les axes régulièrement cités comme étant particulièrement accidentogènes et sources de nuisances sont l'avenue du Maréchal Leclerc, les rues Marcel Sembat, Michel Slitinsky, Yvonne et Robert Noutary, Hippolyte Tandonnet et l'allée Boyer.

- Cette situation ne permet pas aux habitants de se déplacer à pied ou à vélo de manière sécurisée sur ces axes, ce qui entraîne des détours ou bien un report vers la voiture pour des déplacements même courts. L'absence d'arrêts en vis-à-vis (sens unique) du bus 35 avenue du Maréchal Leclerc a également été mentionnée.

- Certains habitants soulignent que l'estacade occupe une place trop importante dans l'espace urbain, et critiquent sa vocation essentiellement routière (2 x 3 voies). Cet axe a d'abord un intérêt fonctionnel pour certains, mais représente surtout un obstacle pour accéder au fleuve selon d'autres.

- Enfin, les riverains font part de leurs difficultés pour stationner dans le quartier, et craignent que ce phénomène empire avec l'arrivée de nouveaux habitants. Ils constatent par ailleurs que certains parkings silos récemment créés restent vides alors que les trottoirs se remplissent de voitures.

Les rues du quartier Sembat n'ont pas vocation à recevoir un important trafic.
© EPA Bordeaux Euratlantique

LU ET ENTENDU

Limiter la place de la voiture

C'est le sujet le plus débattu sur le thème des mobilités, puisqu'il semble conditionner l'ensemble des usages de l'espace public au sein de la ZAC. Si tous les participants s'accordent pour saisir l'opportunité de la ZAC pour transformer les voiries, les avis divergent sur la place à accorder à la voiture. Une partie des participants à la concertation souhaite la réduire drastiquement (en particulier dans le quartier Sembat), voire l'exclure totalement de certaines zones. Cela supprimerait le trafic de transit et laisserait plus de place aux déplacements doux avec des trottoirs élargis et des pistes cyclables séparées de la chaussée. Un exemple récurrent à ce sujet est celui de la rue Noutary où se trouve l'école élémentaire Sembat : des riverains suggèrent de la mettre en sens unique ou trouver un moyen de ralentir la circulation.

Une autre partie des participants souhaite maintenir le trafic routier du fait de la dépendance de certaines personnes et de certaines activités à la voiture. Il s'agit notamment de ceux qui travaillent loin et ne disposent pas de solutions de transports en commun adaptées. Les entreprises des secteurs industriel et artisanal expriment également le besoin impératif d'une desserte de leurs sites par des véhicules motorisés (y compris les poids lourds).

> *« Le quartier Sembat (...) est coupé du fleuve et est traversé par des flux réguliers de véhicules en transit entrant créant nuisances et insécurité. Ce délestage n'est pas compatible avec les déplacements piétons ou vélos déjà très difficiles à cause des trottoirs et rues étroites. »*
> Cahier d'acteur

> *« Nous privilégions les mobilités actives et les transports en commun pour les nouveaux aménagements. Les associations et les usagers (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, etc.) doivent participer et co-construire le plan de circulation. »*
> Cahier d'acteur

> *« Quelle sera la place de la voiture dans le projet d'aménagement ? »*
> Forum des contributions

> *« Euratlantique doit saisir l'occasion pour proposer un modèle de quartier où la rue est au centre des échanges et liens sociaux, laissant la voiture à la marge. »*
> Registre en ligne

> *« Il est important de pouvoir conserver les différents usages, sans exclure la voiture. »*
> Comité citoyen

> *« Planifiez des pistes cyclables séparées et unidirectionnelles partout le plus possible, ne pas commettre l'erreur du reste d'Euratlantique. »*
> Registre en ligne

> *« La piste cyclable doit être en site propre (et non couplée avec les cheminements piétons). Elle doit être distincte des voies de bus sur l'avenue du Maréchal Leclerc. »*
> Cahier d'acteur

> *« Les transports en commun et les pistes cyclables sont indispensables pour ne pas surcharger un trafic important lié au transport de marchandises. Ils devront si possible être séparés des autres pour des raisons de confort et de sécurité. »*
> Cahier d'acteur

Le quai Wilson. © EPA Bordeaux Euratlantique

L'autre sujet mis en avant par les usagers de la voiture est celui du stationnement : comment gérer l'arrivée des véhicules des futurs habitants alors que certains rencontrent déjà des difficultés pour se garer ? Plusieurs solutions sont avancées par les participants : parkings en silo, parkings relais à proximité des arrêts de bus, parkings en toiture pour les plus grands ensembles bâtis dans la mesure où la nature des sols ne permet pas la création de parkings souterrains.

Prévoir des aménagements réellement adaptés aux vélos et aux piétons

Malgré des avis divergents sur la place à donner à la voiture, l'intérêt d'aménager des itinéraires en site propre dédiés aux mobilités actives fait l'unanimité pour des raisons de sécurité et de confort. Et ce, autant chez les cyclistes et les piétons que chez les transporteurs. Certains participants souhaitent créer un véritable maillage pour les déplacements doux à travers la ZAC, en portant une attention particulière aux zones de rencontres entre les différents usages et aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs personnes et associations d'usagers (Cycles et Manivelles, CAB cyclisme, Vélocité) ont fait part de leur volonté de participer à l'élaboration de ce nouveau schéma de déplacement en concertation avec l'EPA. Ils soulignent qu'en matière de déplacement à vélo, le plus pertinent est de prévoir des pistes cyclables en site propre, bien séparées des piétons, des voitures et des bus. Ils rappellent également que le vélo est un véritable moyen de déplacement au quotidien, pas uniquement un loisir. Les aménagements doivent en tenir compte.

Le long du quai Wilson, une bande cyclable peu sécurisante et peu utilisée.
© EPA Bordeaux Euratlantique

Proposer une offre de transports en commun riche et diversifiée

L'amélioration de l'offre de transports en commun est largement sollicitée par les habitants pour que les futurs arrivants ne prennent pas leur voiture. Cela se traduit par l'augmentation de la fréquence et de la capacité des bus, l'installation de vélos en libre-service et la connexion de la ZAC au réseau fluvial Bato.

Des propositions concrètes quant aux emplacements de futurs arrêts du Bus-Express ont également été formulées.

> *« Proposer une offre de transports en commun diversifiée (bus, bus express, batcub, etc.) couvrant l'ensemble du territoire avec une large amplitude horaire, bien connectée au réseau existant et aux personnes à mobilité réduite. »*
> Cahier d'acteur

L'estacade constitue une coupure gris asphalte entre le fleuve et la ville. © Atelier Caumes

Transformer l'estacade pour reconnecter la ville à la Garonne

Les Béglais se sont montrés réceptifs à la proposition de la maîtrise d'œuvre de réaménager l'estacade pour reconnecter Bègles au fleuve. Ils plébiscitent un quai végétalisé accessible aux piétons et aux vélos, comme c'est le cas sur le reste de la métropole. Certains relèvent cependant que cela représenterait un investissement financier non négligeable, voire dommageable pour le reste des aménagements prévus dans la ZAC.

Avec ce nouvel espace créé en bordure du fleuve, quelques personnes sollicitent l'aménagement d'un ou de plusieurs pontons sur l'estacade pour délester le trafic routier. Ils seraient dédiés au transport de personnes, avec la connexion au réseau fluvial Bato, et au transport de marchandises pour les entreprises présentes sur la ZAC.

« Les habitants aspirent à plus de lien avec les quais, Bordeaux ou d'autres quartiers béglais et souhaiteraient voir se développer par exemple :

- *l'aménagement des bords de Garonne pour recréer le lien entre le quartier et le fleuve ;*
- *le transport fluvial ;*
- *le transport en bus ;*
- *les maillages doux piéton /vélo ;*
- *une passerelle pour traverser les boulevards et rejoindre par exemple le collège de l'Ars. »*

Cahier d'acteur

« La ZAC est l'occasion rêvée d'utiliser la structure de l'estacade comme une zone d'accostage des transports fluviaux et notamment des Bato. »

Registre en ligne

« Il faut prévoir le moins possible de tourne-à-gauche pour éviter les itinéraires de délestage dans le quartier. Supprimer les entrées dans le quartier depuis le quai sur la rue Pauly et la rue Sembat. »

Comité citoyen

Une proposition qui fait réagir : la création de nouveaux « tourne-à-gauche »

Face à la proposition du groupement de maîtrise d'œuvre de créer de nouveaux tourne-à-gauche, les citoyens sont partagés.

Beaucoup s'inquiètent des flux de circulation entrants dans Bègles, redoutant l'apparition de nouvelles voies de contournement en cas d'embouteillages. Ce à quoi l'EPA Bordeaux Euratlantique a répondu qu'il s'agissait de penser un plan de circulation à l'intérieur des quartiers qui empêche ce phénomène (sens uniques, etc.).

D'autres personnes ont réclamé la suppression d'un ou plusieurs des tourne-à-gauche proposés.

Carrefour du quai du Président Wilson et de la rue des Quatre Castera. © Rémy Pujol

CE QUE NOUS EN RETENONS pour le plan guide

Faire de l'avenue du Maréchal Leclerc un axe structurant autour du bus express

L'avenue du Maréchal Leclerc deviendra le grand tracé urbain accueillant la ligne du bus express en provenance de la gare, ainsi qu'une grande promenade cycliste et piétonne. L'EPA Bordeaux Euratlantique entend s'appuyer sur les expertises d'usages (associations de cyclistes, de personnes en situation de handicap, etc.) pour affiner son design dans les phases ultérieures du projet.

Afin de préserver les espaces verts existants, l'élargissement de l'avenue est prévu au droit des activités économiques. Des discussions sont en cours avec les acteurs concernés pour en définir les modalités.

Réduire le nombre de voies de l'estacade et créer des « tourne-à-gauche »

La transformation de l'estacade est un impératif pour permettre aux béglais de retrouver leur fleuve. Son déclassement autoroutier, associé à la mise en service du pont Simone Veil et au développement des mobilités alternatives à la voiture dans la métropole permettent d'envisager sa requalification en lien avec le quai Wilson.

Il s'agirait de :

- remettre le quai au même niveau que l'estacade ;
- passer de 8 voies (2 x 3 voies sur les deux tabliers de l'estacade + 2 voies sur le quai Wilson) à 2 voies « montantes » et 2 voies descendantes ;
- créer 3 nouveaux tourne-à-gauche au niveau de la rue de la Moulinatte, de l'avenue du Maréchal Leclerc et de la rue Port Arthur.

Ces orientations devront être validées par Bordeaux Métropole (propriétaire et gestionnaire de l'estacade) et l'État.

Les premiers plans de circulation étudiés sont présentés dans le plan figurant en page suivante. Ils s'appuient sur les besoins, constats et attentes exprimés par les usagers.

Certains principes directeurs seront appliqués au plan de circulation : favoriser la place du vélo et des piétons, éviter les trafics de transit à travers les quartiers résidentiels, créer des boucles logistiques pour désengorger le quai et assurer la sécurité des riverains.

Rue de la Moulinatte. © Rémy Pujol

SCHEMA VOIRIE - PROJET

0 50 100 250m

Ech : 1/5500°

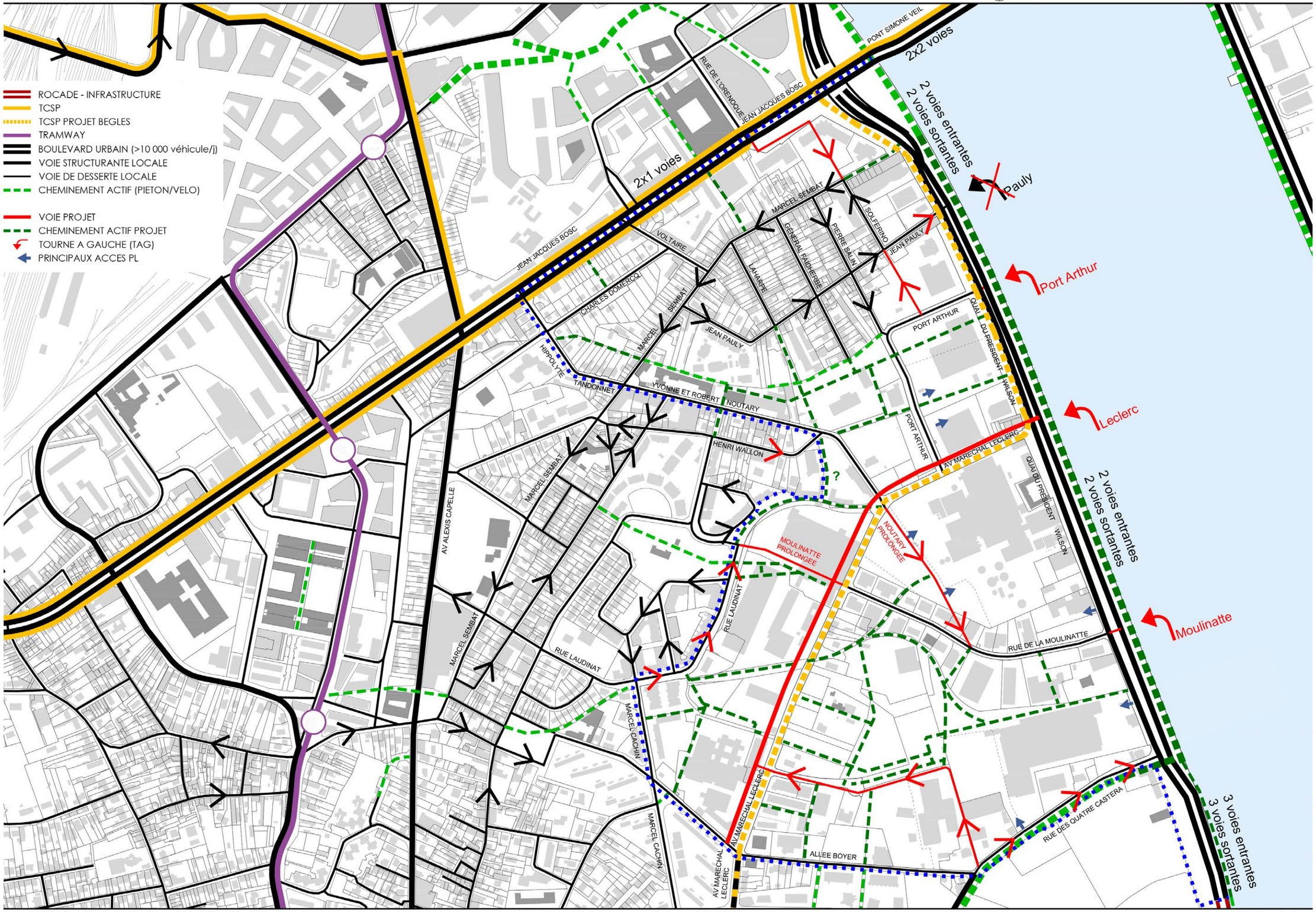

germe&JAM - Bruel&Delmar - AltoStep - AEU - ETC - SP - ANR

Bègles Garonne - *Etudes* - octobre 2024

EPA Euratlantique

EN SYNTHÈSE

CE QUE NOUS RETENONS

Réaliser un projet d'aménagement et sa traduction en plan guide est un processus long, itératif et continu. Les contributions du public sont une chance pour questionner des partis-pris, améliorer des propositions, éclairer les arbitrages des décideurs.

Le plan guide retenu et les orientations du projet associées constituent ainsi un équilibre entre des injonctions, parfois contradictoires, des intérêts, parfois divergents, et des ambitions variées.

Si toutes les contributions ont été analysées par les acteurs du projet, elles sont à mettre au regard d'impératifs territoriaux, écologiques, programmatiques et économiques.

En effet, le projet Bègles Garonne, inscrit dans l'Opération d'Intérêt National, joue un rôle clé dans la revitalisation de franges urbaines délaissées et fortement artificialisées par des activités humaines (ferroviaires, logistiques, industrielles).

Il vise à maîtriser l'étalement urbain tout en offrant des alternatives de logement pour divers publics (ménages, familles, étudiants, seniors) désireux de vivre en ville.

Bénéficiant d'une desserte exceptionnelle, le projet favorise des déplacements plus écologiques grâce aux transports en communs et à des modes de transport doux et actifs.

En plus de répondre aux besoins croissants en logements et en activités, la transformation de Bègles Garonne permettra :

- La dépollution et la renaturation des espaces ;
- La création de nouveaux lieux de vie et de travail sur des terrains déjà urbanisés ;
- Le renforcement des transports en commun et des mobilités actives pour faire de la ville un espace à échelle humaine ;
- La création de nouveaux équipements publics et des aménités de quartier.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche bénéfique pour le climat. Avec ses 81 hectares, le projet Bègles Garonne ouvre la voie à une nouvelle manière de concevoir la ville, en prenant en compte les défis climatiques à venir, en particulier les températures prévues pour 2050 ou 2100, semblables à celles de Florence (+2,4°C) ou Bologne (+4,1°C) aujourd'hui.

Vue aérienne des années 2010 dévoilant une forte artificialisation et imperméabilisation, conséquence des activités logistiques et industrielles. © EPA Bordeaux Euratlantique

La concertation confirme une ambition pour le projet partagée par l'EPA et synthétisée ici :

Renaturer pour rafraîchir le site et pour renforcer la biodiversité sur un périmètre aujourd'hui artificialisé, dont les quelques espaces végétalisés ont tout de même été impactés par l'activité humaine

Habiter et travailler dans le périmètre de Bègles Garonne, quels que soient ses revenus, en passant des zones d'activités à une ville « complète » et en adaptant le site à la dynamique métropolitaine

Proposer des nouveaux équipements publics et des nouveaux services à la population actuelle et future

Vivre avec le fleuve et retrouver le sol et l'eau, en transformant l'estacade et en créant une nouvelle armature végétale et hydraulique

Imaginer quatre centralités fédératrices ou grands lieux de destinations dans le quartier avec deux polarités de commerces (la tête de pont Simone Veil et l'intersection entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de la Moulinatte) et deux nouveaux espaces publics transformés ou renforcés (le quai des Energies avec la transformation de l'Estacade et le chemin de l'Estey avec un projet mixte d'espaces publics, de tiers-lieu associatif et ESS)

Porter une ambition architecturale ancrée dans le territoire et inscrite dans le nouveau régime climatique en plaçant le confort, en particulier le confort d'été, au cœur de la conception urbaine et architecturale

Décarboner, dans l'acte d'aménager (énergies, matériaux, réemploi, mutualisation des usages), et plus largement en concevant un quartier permettant des usages futurs moins émetteurs (ville du ¼ d'heure, nouvelles infrastructures en faveur des modes actifs, accès aux transports en commun, diminution de la place dédiée à la voiture)

CONCLUSION

QUE VA-T-IL SE PASSER maintenant ?

▷ LA CONCERTATION continue

Du point de vue de l'EPA, la concertation réglementaire a rempli au moins 2 objectifs essentiels :

- **Enrichir le travail de la maîtrise d'œuvre** urbaine pour établir un plan guide ancré dans le territoire et tenant compte des préoccupations des habitants et des acteurs locaux ;
- **Faire émerger des sujets prioritaires,** soit par leur importance dans les critères de choix de l'EPA, soit par la place qu'ils devront prendre dans la suite de la démarche : place de la nature en ville, préfiguration d'un pôle de l'économie sociale et solidaire, ouverture du chemin de l'Estey, identification de secteurs pour expérimenter le design actif, etc.

Désormais s'ouvre la concertation continue. Elle marque une nouvelle étape, allant de la publication du bilan jusqu'à l'enquête publique préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne. Par celle-ci, L'EPA s'engage à maintenir un dialogue actif avec les acteurs du territoire, en diversifiant les formats d'échanges et en élargissant les champs de contributions. Cette phase permettra d'affiner le plan guide pour chaque quartier de la future ZAC, en précisant notamment le programme des équipements publics, la définition des grands espaces et en poursuivant les études de faisabilité technique. Des actions de préfiguration, notamment pour l'économie sociale et solidaire et l'Estey, seront également mises en œuvre à plus court terme pour accompagner cette avancée collective.

3e réunion du comité citoyen le 12 septembre 2024. © EPA Bordeaux Euratlantique

▷ Une nouvelle interlocutrice : LA GARANTE

En juillet 2024, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sollicitée par l'EPA, a désigné madame Georgette PÉJOUX pour conduire la mission de conseil sur la concertation du public sur le projet de ZAC Bègles Garonne à l'issue de la concertation préalable désormais terminée.

Sa lettre de mission, disponible sur le site de l'EPA, précise les contours de son intervention.

- La garante apportera des conseils méthodologiques sur les dispositifs de concertation envisagés par l'EPA, en s'appuyant à la fois sur le contexte local et sur les valeurs promues par la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion.
- La garante pourra assister à toutes les instances souhaitées.
- Elle s'assurera que le public puisse bénéficier d'une information complète et accessible.
- Elle produira en fin de mission un bilan de la concertation permettant d'apprécier les moyens d'information et de participation mis en œuvre par l'EPA.

La garante sera aussi bien l'interlocutrice de l'EPA que des participants à la concertation. Chacun pourra la solliciter pour faire entendre son point de vue sur la démarche et les dispositifs déployés.

▷ Et toujours LES COMITÉS

La concertation réglementaire a été conduite dans un esprit d'amélioration continue ayant abouti à la mise en place de nouvelles instances et de nouveaux formats de concertation.

Le comité citoyen et le comité scientifique ont vocation à poursuivre leurs travaux dans une démarche apprenante et collaborative.

Un nouvel appel à candidature pourra permettre de renouveler le quorum du comité citoyen pour conserver un nombre de participants actifs autour de 30 personnes, conformément à la charte.

De façon globale, l'EPA Bordeaux Euratlantique ainsi que ses partenaires resteront ouverts aux propositions allant dans le sens d'un élargissement et d'une meilleure association du public sur le temps long de la « fabrique » de la ZAC Bègles Garonne.

ANNEXES

Consulter tous les comptes rendus

- Réunion publique du 19 octobre 2022
- Balade urbaine du 14 janvier 2023
- Balade urbaine du 21 janvier 2023
- Balade urbaine à vélo du 28 janvier 2023
- Réunion associations du 23 février 2023
- Réunion publique du 1er mars 2023
- Atelier participatif n°1 du 15 mars 2023
- Atelier participatif n°2 du 4 avril 2023
- Forum des contributions du 7 octobre 2023
- Comité citoyen réunion n°1 du 5 février 2024
- Comité citoyen réunion n°2 du 5 mars 2024
- Réunion publique du 27 mars 2024
- Atelier « cartes sur table » n°1 avec le comité citoyen du 11 avril 2024
- Atelier « cartes sur table » n°2 avec le comité citoyen du 10 juin 2024
- Atelier « cartes sur table » avec le grand public du 11 juillet 2024
- Comité citoyen réunion n°3 du 12 septembre 2024
- Réunion publique n°4 du 19 septembre 2024

Consulter les cahiers d'acteurs

Retrouvez toutes les contributions extérieures sur cette page.

Consulter les contributions

Le tableau de recueil des contributions est disponible sur cette page.

Autres documents

- Constat d'huissier du 3 novembre 2022
- Délibération n°2022-14
- Délibération n°2023-18
- Délibération n°2023-26

Document rédigé par l'agence **Francom,**
imprimé le 15 novembre 2024, à Bordeaux.